

Le dernier homme (politique) ?

enoch

Le seul groupe ethnique non blanc qui ait jamais été chassé de Grande-Bretagne jusqu'à ce jour a été les Juifs (non convertis), en 1290.

Vers le milieu du XVI^e siècle, la Grande-Bretagne comptait quelques Noirs, la plupart originaire d'Afrique, amuseurs ou serviteurs à la cour ou, vers la fin du siècle, commerçants indépendants (1). Lorsque des lignes commerciales furent ouvertes entre Londres et l'Afrique de l'Ouest, des Africains commencèrent à venir en Grande-Bretagne à bord de navires marchands ou négriers ; un contemporain les décrivit comme « des hommes grands et forts, [qui] ne pouvaient s'accommorder de nos repas et de nos boissons [et que] le froid et l'air humide incommodaient quelque peu » (2). « Il y avait des Noirs sur les navires anglais qui rencontraient de nouveaux peuples et de nouvelles terres. La mission de Sir Francis Drake de faire le tour du monde en 1577 fut accomplie avec un équipage que nous qualifierions aujourd'hui d'inter-racial. Drake était – par intermittence – un marchand d'esclaves, à l'instar de son cousin Sir John Hawkins, le tristement célèbre pionnier de la traite anglaise. Mais, aussi incroyable que cela puisse nous paraître, il était capable de réduire des Noirs en esclavage, tout en considérant d'autres Noirs comme ses compagnons d'armes. Parmi l'équipage de Drake en 1577 se trouvaient quatre Africains. Lors d'une expédition précédente au Panama, Drake avait formé une alliance avec les 'Cimaroons', des Africains métissés qui avaient échappé aux Espagnols et s'étaient mariés avec les populations locales. Leurs connaissances de la région étaient inestimables et aidèrent 'El Draco' à capturer une flotte de navires espagnols transportant de l'argent vers l'Espagne » (3). Lorsque la guerre éclata avec l'Espagne en 1588, Elizabeth I, à la recherche d'alliés, entra en correspondance et échangea des armes avec le dirigeant marocain Mulay Ahmad al-Mansur. « De toutes sortes de manières, les relations avec l'Afrique et les Africains semblaient être essentielles à la survie de l'Angleterre dans sa lutte existentielle contre la superpuissance catholique qu'était l'Espagne de Philippe II » (4). Dans ce contexte, l'échange d'armes entre Elizabeth et al-Mansur pâlit, d'un point de vue symbolique, devant le cadeau, connu sous le nom de « Drake jewel », que celle-ci offrit à Drake en 1588 : « Il montre la tête d'un homme noir africain, sculptée dans l'ivoire et superposée à celle d'une femme européenne blanche. À l'intérieur se trouve une miniature de la reine Élisabeth elle-même » (5).

Pendant la période de la guerre avec l'Espagne (1588-1604), les Anglais libérèrent un grand nombre des esclaves, métis originaires d'Espagne et d'Afrique, qui étaient à bord des navires espagnols dont ils s'étaient emparés ; transplantés en Grande-Bretagne, ils devenaient interprètes ou marins (6). D'autres travaillaient dans les ports (7), mais, surtout, ils devinrent des « black Englishmen » (8). Leur

progéniture, à condition qu'elle soit née sur le sol britannique, aussi : toute personne née sur les îles britanniques était alors considérée comme sujet britannique.

Ils étaient « pour la plupart libres... [et] tant les hommes que les femmes épousaient des personnes anglaises de souche » (9). Ils intriguaient. George Best expliqua en 1578, apparemment en réaction au nombre de plus en plus grands de métis qu'il voyait autour de lui, que la couleur noire de leur peau n'était pas due à la chaleur du soleil, mais à la malédiction que Noé avait donnée à Cham, tandis que, vingt ans plus tôt, William Cunningham avait jugé les Noirs « sauvages, monstrueux et grossiers » (10). Reginald Scot associa la peau noire à la sorcellerie, décrivant dans son *Discoverie of Witchcraft* (1584) le diable comme ayant « des cornes sur la tête, du feu dans la bouche, une queue, des yeux de bison, des crocs de chien, des griffes d'ours, une peau de nègre et une voix de lion rugissant ». Dans *Titus Andronicus* (1594), Tamora, reine des Goths, est aimée d'un Maure, coupable de « meurtres, viols et massacres » et qui lui fait un enfant. Dans *Othello* (1604), les mariages mixtes sont assimilés à la bestialité. Pour mieux ridiculiser ceux qui les considéraient comme tels à l'époque ? Ce qui est certain est que « (t)raiter quelqu'un de Noir dans l'Angleterre de Shakespeare, c'était l'insulter non pas racialement, mais parce que la couleur elle-même était chargée d'un symbolisme [religieux] négatif » (11).

En 1596, la reine Élisabeth I, sous le règne de laquelle il devint de mode dans l'aristocratie britannique d'employer des Noirs africains comme domestiques, amuseurs et musiciens – la reine d'Angleterre elle-même en avait plusieurs à son service (12) – envoya une lettre aux maires des grandes villes pour leur faire part du fait que « dernièrement, diverses personnes noires ont été introduites dans ce royaume et qu'il y a déjà beaucoup de ces personnes ici [...] » et leur annoncer que « ce genre de personnes doit être expulsé du pays » (13). En conséquence, elle délivra à un marchand allemand de Lübeck du nom de Van Senden un mandat royal qui lui accordait le droit de déporter les « Blackamoors » (y compris ses propres musiciens, domestiques et amuseurs ?) vivant en Angleterre vers le Portugal ou l'Espagne (vraisemblablement pour les y vendre). Le mandat stipulait que les « Blackamoors » du royaume d'Angleterre, dont la plupart étaient des domestiques, ne pouvaient être expulsés qu'avec l'autorisation préalable de leurs maîtres et, comme aucune compensation ne devait leur être offerte pour la perte de leurs serviteurs, aucun ne donna sa permission (14).

En 1601, Elizabeth fit une déclaration dans laquelle il était fait état que « la majesté de la Reine, soucieuse du bien et du bien-être de ses propres sujets naturels, grandement affligés en ces temps difficiles de disette, est très mécontente du grand nombre de nègres et de Noirs qui (selon ses informations) sont transportés dans ce royaume ». Pour résoudre ce problème, la reine « a expédié un ordre spécial pour que ladite espèce de personnes soient évitée et expulsée des royaumes de sa majesté avec toute la célérité possible et, à cette fin, elle a chargé Casper van Senden, marchand de Lubeck, de

les en expulser rapidement » (15). Non seulement leur expulsion ne fut pas « aussi rapide que possible », mais, de nouveau, elle n'eut pas lieu (16).

La participation accrue des marchands de Grande-Bretagne dans la traite transatlantique des esclaves au cours du XVIII^e siècle fut le facteur le plus important du développement de la communauté noire britannique. Ces communautés se formèrent et grossirent rapidement dans les villes portuaires comme Liverpool et Bristol (17), au point que, en 1710, le voyageur allemand Zacharias Conrad von Uffenbach nota qu'« il y a, en fait, une telle quantité de Maures des deux sexes en Angleterre que je n'en ai jamais vu autant auparavant » (18). Les premiers colons noirs furent des marins, des enfants métis de commerçants coloniaux, envoyés en Angleterre pour y être éduqués, des esclaves affranchis, des esclaves tout court (bien que l'esclavage ait été illégal en Grande-Bretagne, la coutume s'établit d'une part d'autoriser tacitement les capitaines de navires négriers à y ramener une poignée d'esclaves pour les y vendre pour leur profit personnel, d'autre part de laisser les planteurs, les marchands, les soldats, les officiers de marine et fonctionnaires y ramener leurs esclaves domestiques) (19). Cependant, « dans les années 1780, la majorité des Noirs n'étaient pas esclaves ou serviteurs dans des ménages riches, mais des hommes libres et propriétaires ou locataires indépendants, même si pauvres » (20) ; leur nombre est estimé à environ quinze mille.

Dès 1764, un long article publié sous le pseudonyme d' »Anglicanus » dans le London Chronicle affirmait que les Noirs « prennent l'emploi de tant de nos concitoyens » et que, par conséquent, « nous privons par ce moyen un grand nombre d'entre eux de moyens de gagner leur vie ». Selon lui, « l'objet principal à considérer » était la manière dont la « mauvaise politique » d'importation de domestiques noirs dans le royaume pourrait être interrompue : « Il est grand temps d'appliquer un remède pour guérir un si grand mal, ce qui peut être fait en interdisant totalement l'importation d'un plus grand nombre d'entre eux ou en imposant une taxe sur leur importation, qui pourrait s'avérer efficace pour les décourager » (21). Les émeutes provoquées en 1768 en soutien à John Wilkes, journaliste et membre du Parlement de Westminster emprisonné pour avoir écrit un article incendiaire sur Georges III, inquiétèrent les classes supérieures britanniques doublement, la seconde raison étant qu'elles soupçonnaient des Noirs de faire partie de « la populace furieuse et sans foi ni loi », selon les propres termes du révérend Christopher Wyvill, le réformateur conservateur du Yorkshire (22), bref les blancs de la classe ouvrière et les Noirs d'être devenus « des compagnons de lutte » (23). A Londres, un observateur contemporain nota que des « misérables, sous-payés et surchargés de travail, d'ascendance bâtarde... fils immédiats de la Jamaïque ou Noirs africains » (24) avaient aidé des dockers blancs à démonter des navires pendant une grève. Certains rendaient les Londoniens noirs responsables d'une part importante de la criminalité dans la capitale et, chaque fois qu'un Noir commettait un crime, les journaux de l'époque ne se faisait pas faute de le souligner (25). James Tobin, membre du lobby pro-esclavagiste, attira l'attention sur le fait que « trois Noirs [condamnés pour crime possible de la peine de mort ont été exécutés] à Newgate le même jour » (26). C'était principalement la domesticité qui était au cœur de ces préoccupations. Au début des années 1770, Julius Soubise, le serviteur noir libre de la duchesse de Queensbury, fit l'objet

d'allégations selon lesquelles il avait violé l'une des servantes blanches de la duchesse (27). L'éminent magistrat londonien Sir John Fielding, auquel de nombreux propriétaires d'esclaves faisaient appel pour reprendre possession d'un de leurs esclaves noirs en fuite, se saisit de ce problème dans son ouvrage Penal Laws (1768), dans lequel il écrit que « [l']immense confusion qui règne dans les familles des marchands et des autres gentilshommes qui ont des propriétés dans les Antilles, par suite du grand nombre d'esclaves nègres qu'ils ont introduits dans ce royaume, mérite aussi la plus sérieuse attention ; beaucoup de ces gentilshommes ont fait instruire à grands frais quelques-uns de ces Noirs sur les qualités nécessaires à un domestique ou bien ils les ont achetés après qu'il ont été instruits en cette matière ; ils les amènent ensuite en Angleterre comme domestiques à bon marché, n'ayant aucun droit à un salaire ; à peine arrivés ici, ils se mettent sur le même pied que les autres domestiques, s'enivrent de liberté, deviennent réfractaires et, soit par la persuasion d'autrui, soit par leur propre inclination, commencent à s'attendre à un salaire conforme à l'opinion qu'ils se font de leurs mérites : et, comme il y a déjà un grand nombre de Noirs qui se sont rendus si gênants et si dangereux pour les familles qui les ont fait venir, ils se font renvoyer ; ils entrent dans des sociétés et se font un devoir de corrompre et de mécontenter l'esprit de tous les nouveaux serviteurs noirs qui viennent en Angleterre ; d'abord, en les faisant baptiser ou marier, ce qui, d'après eux, les rend libres (bien que nos plus habiles avocats aient jugé qu'aucune de ces circonstances ne modifie la propriété du maître sur un esclave). Cependant, cela répond si bien à leur objectif que cela met la foule de leur côté et rend non seulement difficile, mais dangereux, pour le propriétaire de ces esclaves, d'en reprendre possession, lorsqu'ils disparaissent mystérieusement ; et, en effet, c'est le moindre des deux maux que de les laisser vaquer à leurs occupations, car il y a de grandes raisons de craindre que les Noirs qui ont été renvoyés dans les plantations, après avoir vécu quelque temps dans un pays de liberté, où ils ont appris à écrire et à lire, où ils ont appris à se servir des armes et où on leur en a confié la garde, aient été à l'origine des insurrections qui ont récemment causé et menacent de causer tant de malheurs et de dangers aux habitants et aux planteurs des îles des Antilles » (28). Il terminait sa plaidoirie en souhaitant que « ces messieurs » y réfléchissent à deux fois avant d'amener des Noirs en Angleterre. L'administrateur colonial et historien britannique Edward Long (1734 – 1813) ne se contenta pas de mettre en garde, il demanda à ce que des mesures soient prises, observant que, si les propriétaires d'esclaves les faisaient venir en Grande-Bretagne « pour des raisons de nécessité absolue » pour « le bien public du royaume... certaines restrictions devaient être imposées à l'augmentation anormale des Noirs importés dans le pays » (29).

Les « sociétés » auxquelles fait référence Fielding méritent le qualificatif de « secrètes » : leurs noms eux-mêmes ne sont pas connus. Tout ce que l'on sait est « les Noirs de Grande-Bretagne [de l'époque] faisaient preuve de cohésion, de solidarité et d'entraide. Ils avaient développé une vie sociale animée. Et ils trouvaient des moyens d'exprimer leurs aspirations politiques. La conscience de soi des Noirs prit une forme littéraire dans l'autobiographie, la protestation politique, le journalisme et d'autres écrits publiés par des Africains qui vivaient ou visitaient l'Angleterre et écrivaient en anglais ». « À Londres au moins, les domestiques noirs pouvaient se réunir de temps à autre de manière informelle en petits groupes, sans doute pour échanger des informations et discuter de questions d'intérêt commun » (30). La

communauté noire de Londres organisait des événements beaucoup plus importants et plus élaborés dans diverses tavernes. « Parmi les clubs à la mode en ville, celui des Noirs ou des domestiques nègres n'est pas le moindre », rapportait en 1764 un journal qui racontait en outre comment des domestiques noirs des deux sexes « dînaient, buvaient et se divertissaient en dansant et en jouant de la musique, avec des violons, des cors et d'autres instruments, dans un pub de Fleet-street, jusqu'à quatre heures du matin. Aucun Blanc n'était autorisé à être présent, tous les artistes étaient des Noirs » (31).

La première société noire à avoir pignon sur rue fut Sons of Africa, fondée en 1787 à Londres par douze Noirs éduqués, dont Equiano (32) et Ottobah Cugoano, qui, né vers 1757 dans l'actuel Ghana, enlevé et vendu comme esclave en 1770, d'abord à Grenade, puis dans diverses autres régions des Antilles au service d'Alexander Campbell, avait débarqué en 1772 en Angleterre, où, employé comme domestique par les artistes Richard Cosway et sa femme, il avait attiré l'attention de personnalités politiques et culturelles britanniques comme le poète William Blake et le prince de Galles. Sons of Africa chercha à unir et à organiser politiquement leurs « compatriotes et frères souffrants », auxquels Equiano dédia son *Thoughts and Sentiments on the Evil and Wicked Traffic of the Slavery and Commerce of Human Species* (1787), premier écrit à la fois abolitionniste et politique publié en Grande-Bretagne par un Noir. Les principales activités du groupe étaient d'écrire aux journaux de l'époque et de donner des conférences dans toute la Grande-Bretagne pour sensibiliser les autochtones à l'abolitionnisme. Il peut donc être considéré à cet égard comme « un ancêtre du radicalisme noir britannique » (33).

Peu de temps après l'arrivée d'Equiano à Londres, il avait été décidé par un jugement de la cour du Banc du Roi, dans l'affaire Somerset (1772), un Noir que son maître avait réclamé deux ans après l'avoir jeté à la rue parce qu'il le croyait mourant et qui s'était rétabli entre-temps, qu'aucune personne se trouvant sur le sol anglais ne pouvait être emmenée de force hors d'Angleterre contre sa volonté ; le juge ne décida pas que Somerset était libre et que, s'il rentrait dans les colonies, son ancien maître ne pourrait pas le réclamer, mais c'est ce que l'opinion publique, y compris et surtout les Noirs, comprit. « Lorsque le Lord Chief Justice prononça les mots fatidiques ‘L'homme doit être libéré’, [les noirs] s'inclinèrent devant les juges, puis se serrèrent la main en signe de joie et de soulagement. Quelques jours plus tard, cette victoire partielle fut célébrée par un rassemblement d'environ deux cents noirs, ‘accompagnés de leurs dames’, dans un pub de Westminster. Les billets d'entrée coûtaient 5s., il s'agissait donc soit de serviteurs plus aisés, dont les maîtres leur versaient un salaire, soit de délégués dont chacun représentait plusieurs autres personnes. On a trinqué à la santé Lord Mansfield [le Lord Chief of Justice] ‘dans toute la salle’ et la soirée s'est terminée par une danse » (34). Les membres du lobby pro-esclavagiste craignaient que ce jugement n'entraîne un afflux massif de Noirs en Grande-Bretagne et que les domestiques anglais blancs ne soient ainsi privés de leur emploi.

De leur emploi, voire de leur femme. « Au milieu du XVIII^e siècle, une interdiction stricte existait non pas contre le mariage des Noirs et des Blancs, mais contre les unions mixtes de catholiques irlandais et de

protestants anglais » (35). Les mariages entre Noirs pauvres et Blancs pauvres étaient tolérés, les unions entre Noirs et Blancs de la classe moyenne aussi ; en revanche, les membres des classes supérieures qui avaient des relations sexuelles avec des personnes noires étaient ostracisées et ridiculisées en public, si cela se savait et cela se sut, par exemple, pour la duchesse de Queensberry, Catherine Hyde qui, contrairement à nombre de ses pair(e)s, n'avait pas pris la précaution de satisfaire ses penchants dans les nombreux bordels de Londres qui employaient des Noirs et des Noires. Mais la satire et la littérature contemporaine préféraient faire référence à la popularité de l'homme noir auprès des femmes blanches des classes inférieures, ce qui était également souligné dans les sources secondaires. En 1772, Edward Long n'y alla pas par quatre chemins : « Les femmes de la classe inférieure en Angleterre aiment remarquablement les Noirs, pour des raisons trop brutales pour être mentionnées ; elles se lieraient aux chevaux et aux ânes, si les lois les y autorisaient. Avec ces dames ils ont généralement une nombreuse progéniture. Ainsi, encore quelques générations et le sang anglais sera tellement contaminé par ce mélange et par les hasards, les hauts et les bas de la vie, cet alliage pourra se répandre si largement. qu'il atteindra même les classes moyennes, puis les classes supérieures du peuple, jusqu'à ce que la nation entière ressemble aux Portugais et aux Morisques par le teint de leur peau et la bassesse de leur esprit. C'est un ulcère venimeux et dangereux, qui menace de propager sa malignité jusqu'à ce que chaque famille en soit infectée » (36). Long, observateur attentif des mœurs de ses esclaves noirs (37), poursuivait en arguant que les mariages interraciaux en Angleterre seraient un fardeau financier pour l'État, car les hommes noirs « n'auraient aucun scrupule à abandonner leur nouvelle épouse et leur progéniture mulâtre aux soins de la paroisse » après que « la perspective de pouvoir vivre rapidement de leurs aides se sera envolée » (38).

En 1778, l'auteur anglais Philip Thicknesse (1719 – 1792) fit remarquer que « Londres regorge d'un nombre incroyable de ces hommes noirs... Dans toutes les villes de campagne et même dans presque tous les villages, on peut voir une petite race de mulâtres, aussi espiègle que les singes et infinitement plus dangereuse » (39). L'avocat anglais William Davy (mort en 1780), devenu Serjeant-at-Law le 11 février 1754, n'entendait pas se limiter à constater les dégâts, si l'on peut s'exprimer ainsi ; il demanda « une loi du Parlement pour empêcher le nombre abominable de nègres amenés ici par ces planteurs antillais... car si une telle loi n'est pas votée, je ne sais pas ce que sera notre progéniture, je veux dire de quelle couleur – un habitant de ce pays peut, au fil du temps, être le grand-père d'une demi-douzaine d'esclaves, pour ce que nous en savons » (40).

Les émeutes anti-catholiques de 1780, au cours desquelles plus de 450 personnes furent tuées et blessées à Londres, soixante-douze maisons (dont celle de Fielding) furent incendiées et les détenus de quatre prisons libérés (« La métropole entière fut dans un état de terreur pendant six jours ») (41), firent resurgir le spectre d'une alliance entre Noirs pauvres et Blancs pauvres, que Fielding avait identifiés à l'époque des émeutes wilkesites comme étant « [n]ombre de porteurs de chaise, de porteurs, d'ouvriers et de mécaniciens ivres de cette ville [...] » (42). Il n'en reste pas moins que les émeutes avaient été fomentées et menées par le politicien Lord George Gordon (1751 – 1793) (43), fondateur et dirigeant de

la Protestant Association qui, en sus d'avoir voulu présenter aux Chambres du Parlement une pétition contre l'émancipation (partielle) des catholiques, leur avait demandé de suivre l'exemple de l'Assemblée nationale de la France révolutionnaire et d'abolir l'esclavage en tant qu'institution. Au moins trois des 326 émeutiers jugés par la suite sont décrits dans les archives judiciaires comme « noirs » (44).

Au milieu des années 1780, les rangs de la communauté noire de Grande-Bretagne grossirent encore en raison de l'afflux dans ce pays d'une petite partie (quelques centaines) des quatorze mille Noirs qui avaient servi dans l'armée britannique comme fantassins, cavaliers, guides, ouvriers, pilotes de navires côtiers et fluviaux, marins, canoéistes, mineurs, bûcherons, charpentiers, forgerons, tailleurs, fourrageurs, infirmiers, serviteurs d'officiers, serviteurs de simples soldats, aides-soignants, tambours, fifres, recruteurs, informateurs et même espions lors de la guerre d'Indépendance (45). Surnommés « loyalistes noirs », ils furent très peu à obtenir une pension du gouvernement britannique (46), non seulement parce qu'« ils d[evaien]t s'estimer très chanceux d'être dans un pays où il[s] ne pourr[aient] plus jamais être réduit[s] en esclavage » (47), mais aussi parce qu'un Noir devait prouver qu'il était libre avant la guerre pour avoir la moindre chance d'obtenir un penny (48). Ils devaient chercher un travail. Le chômage sévissait alors en Grande-Bretagne et, de plus, le lord-maire de Londres ayant décrété en 1731 qu' « aucun Noir ne sera lié comme apprenti à un commerçant ou à un artisan de cette ville », il n'y avait pratiquement que deux métiers qui leur étaient ouverts : marin (49) et domestique (50) ; le fait que la plupart des domestiques noirs n'étaient pas rémunérés faisaient d'eux des esclaves de facto (51), des esclaves « entourés de soins » (52) par rapport aux nouveaux venus. Tombés plus ou moins dans la misère pour la plupart, ils furent réduits à mendier dans les rues, principalement à Londres, en compagnie d' « Indiens affamés, abandonnés par des Nababs de retour en Inde, tous misérables dans un pays étranger, ‘transis, affamés, nus, sans amis’ » (53) ; ils étaient régulièrement rejoints par des esclaves noirs en fuite (54). Les Londoniens, qui les désignaient par le surnom de « merles de St. Giles », avaient la réputation d'être plus généreux avec eux qu'avec les mendiants blancs (55).

Comme ce mal avait pris une ampleur considérable, un Committee fut formé dans les premiers mois de 1786 pour aider les Noirs pauvres. John Pugh écrivit en 1787 dans *The Remarkable Occurrences in the Life of Jonas Hanway* (1798) que l'objectif du Committee, qui prit le nom de Committee for the Relief of the Black Poor, était de « soulager la misère de ces pauvres gens et de prévenir les relations contre nature entre les Noirs et les Blancs, dont les conséquences désagréables se font sentir trop fréquemment dans nos rues » (56). De nombreuses Britanniques ne partageaient pas cet avis. « Comme la majorité des Noirs pauvres étaient des hommes, une proportion importante d'entre eux cherchait et trouvait des épouses parmi la population blanche autochtone » (57). Inversement, « [I]a Compagnie des Indes orientales encourageait depuis longtemps ses employés blancs à épouser des femmes indiennes, en partie pour éviter les dépenses liées à l'expédition de partenaires potentielles depuis l'Angleterre » (58).

Le Committee collectait des fonds par appel à la générosité publique, fonds qui, dans un premier temps, permirent de distribuer quotidiennement à plus de deux cents indigents noirs du bouillon, un morceau de viande et un pain de deux pennies, qui était envoyé à ceux qui étaient trop malades pour quitter leur domicile. Pour les cas les plus graves, il ouvrit hôpital (« Sickhouse») dans Warren Street. Des vêtements leur étaient également distribués (59). L'initiative suscita immédiatement la sympathie d'une partie du public anglais, pour deux raisons : la première était le devoir moral qu'elle se sentait de faire la charité à des gens qui, avant de tomber dans le besoin, s'étaient battus pour la Grande-Bretagne ; la seconde était le devoir moral que les abolitionnistes blancs se sentaient de faire la charité à des gens qui, sans être des esclaves, appartenaient à une race dont de nombreux membres l'étaient. Le nombre des « black poors » augmentant au fil des mois et la générosité des particuliers ayant des limites, les fonds vinrent à manquer. En avril 1786, une poignée de ministres et de fonctionnaires proche du Committee persuadèrent leurs collègues et le Parlement d'accepter la fourniture d'une aide régulière aux Noirs pauvres (normalement à 6d par jour). Le nombre d'allocataires, de 75 au départ, passa rapidement à 327 et, lorsqu'il fut décidé que le paiement serait conditionné par l'acceptation de la réinstallation à l'étranger, il atteignit probablement 1000 (60). Le planteur James Tobin (1736/7 – 1817), l'esclavagiste Gilbert Francklyn (1733 – 1799) et Gordon Turnbull, auteur de *An Apology for Negro Slavery* (1786), imputèrent aux militants anti-esclavagistes et donc implicitement au Committee la responsabilité du nombre croissant de Noirs pauvres dormant dans les rues de Londres (61). Un journal londonien prédit que, si aucune mesure n'était prise, « Londres aurait, dans un autre siècle, l'apparence d'une colonie éthiopienne » (62). Certains prétendaient même que les Londoniens noirs faisaient fortune en mendiant et accusaient les humanitaires d'être plus préoccupés par les Noirs africains que par leurs propres « compatriotes qui souffrent » (63). De nouveau, ce n'était pas que pour des raisons sociales que certains tiraient la sonnette d'alarme. Tobin s'inquiétait de « l'étrange partialité manifestée à leur égard par les femmes des classes inférieures et de l'augmentation rapide d'une race sombre et contaminée », tout en estimant qu' « une telle union était souvent le seul choix possible » car, expliquait-il d'une manière absurde, « la prépondérance numérique des hommes noirs sur les femmes noires était considérable » (64). Certains journaux s'inquiétaient de la possibilité que l'Angleterre devienne une « race bâtarde » (65). Il « [...] était nécessaire de les envoyer quelque part et de ne plus les laisser infester les rues de Londres » (66), déclara Carl Bernhard Wadström (1746 – 1799), figure de premier plan du mouvement abolitionniste britannique. Le 29 décembre 1786, le *Morning Post* publia un article dans ce sens, faisant valoir que « [q]uand tant de nos jeunes hommes et femmes sont sans emploi... il est abominable que des étrangers et plus particulièrement des étrangers noirs, soient autorisés à manger le pain de l'oisiveté dans les maisons des gentlemen » (67).

L'idée de les réinstaller à l'étranger ne venait cependant pas de Blancs, mais des Noirs eux-mêmes (68).

En 1786, un certain Henry Smeathman, membre du Comité, publia *Plan of a Settlement to be made near Sierra Leone, on the Grain Coast*, qui, comme l'indique son nom, visait à réinstaller les Noirs et les

personnes de couleur, en tant qu'hommes libres, sous la direction du Comité et sous la protection du gouvernement britannique, dans cette colonie britannique, « créée, comme un philanthrope anglais l'écrivit à Talleyrand, dans le but de promouvoir les arts et les bienfaits de la civilisation parmi les indigènes d'Afrique » (69). Le projet initial était de les réinstaller en Nouvelle-Écosse, où de nombreux « loyalistes noirs » s'étaient installés à la fin de la guerre d'Indépendance et on ne sait pas exactement pourquoi le Comité préféra le plan de Smeathman. « Mais ce n'est certainement pas parce que l'une des parties avait en tête de rapatrier les Noirs 'en Afrique'. Peu de Noirs pauvres étaient nés en Afrique et la plupart d'entre eux se considéraient et étaient considérés comme de loyaux sujets britanniques originaires d'Amérique, des treize anciennes Colonies ou des Antilles britanniques. Ceux des Noirs qui demandaient à être renvoyés 'chez eux' voulaient dire par là New York, Charleston, la Jamaïque ou d'autres régions des Antilles et, de fait, c'est là que certains Noirs furent rapatriés par le Committee. Cependant, les Noirs qui retournaient aux États-Unis ou même dans les Antilles risquaient d'être de nouveau réduits en esclavage et le climat de la Nouvelle-Écosse était généralement considéré comme encore moins favorable aux Noirs que celui de la Grande-Bretagne » (70). Toujours est-il que, d'abord réticents à l'idée d'émigrer en Sierra Leone, principalement, semble-t-il, parce qu'ils savaient que ce pays était une zone de commerce d'esclaves, ils finirent par donner leur accord au Comité après qu'il eut accédé à leur demande d'un contrat entre chaque colon et Smeathman ; le colon se mettait « sous la protection du gouvernement britannique » et promettait d'embarquer le jour dit ; en retour, Smeathman s'engageait à garantir la liberté permanente du colon. Même si la valeur juridique du document était discutable, les huit hommes représentant les black poors déclarèrent sans ambages qu'ils « le considéraient comme l'accord le plus juste et le plus équitable jamais conclu entre des Blancs et des Noirs » (71).

Environ mille deux cents black poors avaient signé l'accord (et reçu leur allocation) (72), mais, le 9 avril 1787, seuls quatre cent cinquante et quelque d'entre eux embarquèrent à bord d'un navire affrété par le gouvernement, avec des provisions, des armes et des outils agricoles, à destination de la Sierra Leone et, une fois à bord, causèrent toutes sortes de troubles à bord de navires (73). Il s'agissait de 317 hommes noirs, de 117 femmes noires et de 25 enfants noirs, ainsi que d'une soixantaine de Blancs, dont la plupart étaient des femmes « débauchées » et « affaiblies par la maladie ». La grande majorité des Noirs avait finalement refusé de quitter la Grande-Bretagne (à moins que ce ne soit pour les États-Unis) et, selon un journal, ils étaient revenus sur leur décision en grande partie sur les conseils de Gordon (74). Ils préféraient manifestement mourir assistés « sur les trottoirs » de Londres que de tenter leur chance en Sierra Leone (75). En effet, sans surprise, les menaces du gouvernement britannique de faire arrêter pour vagabondage ceux qui refusaient de s'embarquer et d'arrêter de leur verser une allocation ne furent jamais suivies d'effets (76).

En 1805, deux ans avant l'interdiction de la traite des Noirs par la Grande-Bretagne, un États-unien de passage en Angleterre, qui, à Liverpool, était descendu « dans la cale et av[ait] examiné les cellules où des êtres humains [étaient] enfermés dans des conditions qui blessent la décence et choquent

l'humanité », consigna, incrédule, que « [v]ous rencontrerez parfois dans les rues de Londres des jeunes filles bien élevées, se promenant avec leurs demi-frères ou plus souvent avec leurs neveux, nés dans l'Inde, qui ont au plus haut point les cheveux noirs, les traits petits, la forme délicate et le teint brun des indigènes hindous. Ces jeunes gens sont reçus dans la société et prennent le rang de leurs pères. J'avoue que ce fait m'a frappé assez désagréablement. Il semblerait que le préjugé contre la couleur soit moins fort en Angleterre qu'en Amérique ; car la condition des quelques nègres que l'on trouve dans ce pays est bien supérieure à celle de leurs compatriotes partout ailleurs. Un valet de pied noir est considéré comme une grande acquisition et, par conséquent, les domestiques nègres sont recherchés et appréciés. On ne voit jamais en Angleterre un nègre mal habillé ou affamé et, dans certains cas, des unions (alliances) se forment même entre eux et des filles blanches des classes inférieures de la société. Il y a quelques jours, j'ai rencontré dans Oxford Street une jeune fille blanche bien vêtue, au teint rougeaud et même séduisante, qui marchait bras dessus, bras dessous et conversait avec beaucoup d'affabilité avec un nègre, aussi bien vêtu qu'elle et si noir que sa peau avait une sorte de lustre d'ébène. Comme il n'y a pas d'esclaves en Angleterre, peut-être les Anglais n'ont-ils pas appris à considérer les nègres comme une classe d'hommes dégradés, comme nous le faisons aux États-Unis, où nous ne les avons jamais vus dans une autre condition » (77). A la même époque, William Cobbett, « non seulement le journaliste populaire le plus lu et le plus influent des trois premières décennies du XIXe siècle, mais aussi le nérophobe post-burkinien le plus ingénieux » (78), écrivait : « Le premier soin de tout homme d'État et de tout législateur sage sera d'empêcher que le peuple, le petit peuple, ne soit, par quelque moyen que ce soit, dégradé dans son esprit et dans son caractère et il n'y a pas de moyens de dégradation nationale contre lesquels il sera plus désireux de se prémunir, parce qu'il n'y en a pas de plus funestes et de plus durables, que ceux qui sont liés à l'introduction d'étrangers avilis, par lesquels la nature même de la population doit à la longue être sensiblement affectée. [...] [Q]ui, parmi ceux qui ont un peu de bon sens ou de décence, ne serait pas choqué par les rapports familiers qui ont progressivement gagné du terrain et qui se sont enfin établis entre les Noirs et les femmes d'Angleterre ? Dans ce doux pays, aucun Noir ne doit se pendre par désespoir. On ne se préoccupe pas de savoir s'il est païen ou chrétien ; s'il n'est pas carrément infirme, il trouvera toujours, s'il en a le désir, une femme, non seulement pour céder à ses étreintes immondes, ce qui, parmi la partie notoirement polluée et débauchée du sexe féminin, serait moins choquant, mais encore pour l'accompagner jusqu'à l'autel, pour devenir sa femme, pour engendrer des mulâtres anglais, pour imprimer la marque de Caïn sur sa famille et son pays ! Chez les femmes blanches, ce mépris de la décence, cette défiance des diktats de la nature, ce penchant immonde, cette propension bestiale, est, je le dis avec peine et avec honte, propre aux Anglaises. Elle n'est connue dans aucun autre pays » (79). Des sources contemporaines remarquaient qu'un homme noir pouvait se promener dans Oxford Street bras dessus, bras dessous avec une femme blanche bien habillée, sans être molesté et pratiquement sans être remarqué (80). Contrairement à l'Amérique, par exemple, aucune loi n'a jamais interdit les mariages interraciaux en Grande-Bretagne « et il est clair que de nombreux Britanniques blancs, en particulier les femmes, n'étaient pas opposés à l'idée de s'installer avec des personnes d'une autre race et ne voyaient aucun problème à ce que d'autres le fassent » (81).

Le système des Poors Laws, qui s'était constitué sous le règne d'Elizabeth I, était fondé sur l'idée qu'une personne est « établie » (« settled ») dans une paroisse et que cette dernière est chargée de fournir une aide à toutes les personnes légalement reconnues comme pauvres qui en ont besoin. Le financement de cette aide était assuré par des taxes sur les contribuables de la paroisse. Les personnes qui ne s'étaient pas « établies » dans une paroisse pouvaient, sur ordre des magistrats locaux, être physiquement déplacées vers la paroisse chargée de leur venir en aide. En vertu d'une loi de 1662, les magistrats pouvaient ordonner le déplacement de tout nouvel arrivant dans une paroisse, si les officiers de la paroisse (intendants ou surveillants) en faisaient la demande, même s'il n'avait demandé aucune aide. De nombreux fonctionnaires de paroisse appliquaient la loi de manière dure et brutale ; par exemple, il leur arrivait de renvoyer dans leur paroisse d'origine, où elles étaient souvent inconnues et souvent avant qu'elles n'aient demandé de l'aide, des personnes qui résidaient depuis longtemps dans la leur ; parfois même, les familles étaient séparées. En vertu du Poor Law Amendment Act (Amendement de la loi sur les pauvres) de 1834, il existait deux types de secours : interne et externe. Le secours interne était réservé aux demandeurs rattachés à une workhouse, établissement officiel qui hébergeait et faisait travailler les pauvres et les vagabonds, tandis que le secours externe était accordé aux demandeurs qui ne fréquentaient pas de workhouse. En principe, l'aide externe, qui se présentait principalement sous la forme de nourriture, de vêtements ou d'argent, était découragée, mais, en fait, elle était très répandue. Souvent, un travail rémunéré était fourni à l'indigent par la paroisse. On voit tout de suite les inconvénients que cette loi présentait pour les black poors, qui, n'étant pas « établis », n'avaient pas droit à l'aide sociale qu'elle instituait, mais aussi les avantages ; non seulement, n'étant pas « établis », ils ne pouvaient pas être déplacés, mais ils pouvaient encore moins être expulsés légalement du pays.

Les personnes nées en Irlande ne jouissaient pas non plus du droit d'établissement en Angleterre, où, au moment des récoltes, elles affluaient pour prêter main forte à la main d'œuvre locale. De plus, ces travailleurs itinérants ne pouvaient pas demander d'aide dans une paroisse anglaise sans risquer, eux, d'être expulsés et, comme ils travaillaient saisonnièrement en Angleterre, la loi de 1846 qui stipulait qu'un Irlandais pouvait obtenir le statut d' »inamovibilité », s'il pouvait prouver qu'il avait vécu cinq ans sans interruption dans une paroisse, ne pouvait s'appliquer qu'à une infime minorité d'entre eux. A aucun des cinq cent mille Irlandais qui furent leur pays vers l'Angleterre suite à la famine qui le frappa en 1845 (82). Bien qu'ils n'y aient pas eu droit légalement, ils purent bénéficier dans la pratique d'une aide au titre des Poor Laws. Pas pour longtemps. En juin 1847, des modifications apportées au Removal and Settlement Act (1827) simplifièrent la procédure de rapatriement, ce qui eut pour effet immédiat de dissuader les indigents irlandais de demander de l'aide. « Quelque 63 000 d'entre eux furent renvoyés de Liverpool en 1846-1853 (la plupart furent balancés manu militari sur les quais de Dublin – à eux de se débrouiller), ainsi que d'autres, moins nombreux, d'autres villes anglaises » (83). Certes, le Removal and Settlement Act étaient souvent appliquées « avec cruauté » (84).

Un autre cas exemplaire du laxisme gouvernemental et bureaucratique criminel à l'égard des personnes de couleur en Grande-Bretagne se présente à nous à la fin des années 1910. En janvier 1919, trois

décennies après que les compagnies maritimes britanniques se furent avisées qu'il était plus profitable pour elles d'employer des marins et des dockers des quatre coins du monde à la place des Britanniques, des émeutes éclatèrent entre ces derniers et les « Arabes » (en fait, pour la plupart, des Somaliens et des Yéménites) (85) à Hull, puis Glasgow, Cardiff, Londres, Liverpool et South Shields, qui durèrent jusqu'en août, avant de reprendre sporadiquement en 1920 et 1921. Un Inter-departemental Repatriation Committee fut créé dans les villes où vivaient d'importantes communautés noires, notamment dans ces dernières. Pour simplifier, une offre de rapatriement agrémentée d'une allocation de réinstallation, qui allait de 2 à 5 £ en fonction de la distance, ainsi que d'une allocation de débarquement de 5 £. 4, fut faite aux marins arabes et noirs, puis aux sud-asiatiques, du moins à ceux qui possédaient une carte d'identité et une carte d'assurance nationale valides. La plupart la déclinèrent. L'attitude du ministère de l'Intérieur fut alors clairement exprimée dans un mémorandum interne daté du 17 juin 1919 : « bien qu'il ne soit pas possible d'expulser de force les hommes de couleur qui sont des sujets britanniques ... tous les hommes de couleur doivent être incités à retourner dans leur pays aussi rapidement que possible (86). » Suite à la recommandation de l'Inter-departemental Repatriation Committee et conformément à la tendance, propre à la bureaucratie aussi bien qu'aux cellules cancérigènes, à la duplication, des comités locaux de rapatriement furent établis à Glasgow, South Shields, Salford, Hull, Londres, Liverpool et Cardiff, sous les auspices conjoints du Board of Trade, du ministère du Travail, du ministère de la Marine et du Colonial Office. Les objectifs de ces nouveaux, de ces énièmes comités étaient les suivants :

- « 1. Recueillir des informations sur le nombre, la nationalité et le pays d'origine des hommes de couleur dans le port, ainsi que des informations sur la nature de leur emploi et le nombre de ceux qui désirent être rapatriés.
- 2. Faire en sorte que la publicité soit donnée à tous les programmes de rapatriement du gouvernement ; expliquer ces projets aux représentants et autres personnes et organismes locaux concernés, dans l'intérêt d'un bon gouvernement et des hommes de couleur eux-mêmes.
- 3. S'efforcer de faire en sorte que tous les hommes de couleur qui ont le droit de résider dans ce pays aient la possibilité raisonnable de trouver du travail.
- 4. S'entretenir avec les hommes individuellement, leur faire valoir qu'il était opportun qu'ils acceptent le rapatriement et souligner les difficultés qu'ils risquent d'éprouver pour trouver du travail, s'ils restent dans ce pays (87). »

Entre autres mesures, le Committee laissait à l'épouse blanche d'un homme de couleur qui avait bien voulu accepter d'être rapatrié la possibilité de l'accompagner, pourvu que celui-ci puisse fournir une preuve qu'il était originaire de la colonie dans laquelle il souhaitait se rendre et qu'il ait été (serait-ce de la discrimination raciale ?) un Antillais ou un Canadien noir (88). Les personnes à charge des marins noirs qui étaient nées en Grande-Bretagne étaient également éligibles à l'aide au rapatriement, mais – à part les Arabes (serait-ce de la discrimination raciale ?) – « les hommes de couleur mariés à une femme blanche ne doivent pas être rapatriés pour des raisons évidentes » (89). Elles étaient tellement «

évidentes » aux yeux du Committee que cette inénarrable institution changea plusieurs fois d'avis sur la question dans les mois suivants.

Le 30 juillet 1919, l'Inter-departemental Repatriation Committee déclara que quelque six cents hommes avaient été rapatriés et que « le projet était considéré comme un succès » (90). Bizarrement, « le nombre exact de personnes rapatriées à la suite des émeutes dans les ports maritimes ne figure pas dans les dossiers du gouvernement » (91). Le nombre de nouveaux venus, le nombre de ceux qui, après avoir touché la prime de rapatriement, revenaient en Grande-Bretagne, éventuellement pour la toucher une seconde fois sous une nouvelle identité, non plus.

Moins de gants furent pris avec la communauté allemande de Grande-Bretagne pendant la Première Guerre mondiale. En 1914, elle comptait 57 500 personnes : à la fin du conflit, 35 mille d'entre elles, y compris leurs conjoints britanniques, si elles en avaient un, avaient été déportées vers l'Allemagne (92), sans qu'on leur demande leur avis et encore moins qu'on leur propose un dédommagement financier. Toujours à titre de comparaison, en 1950, selon les chiffres du gouvernement de la RFA, 14,6 millions de Volksdeutsche et de Reichsdeutsche avaient été expulsés (ou, prenant les devants, avaient fui) d'Europe centrale et orientale vers l'Allemagne et l'Autriche (93) – sans indemnisation aucune.

Avant que la législation britannique sur la nationalité n'existe, il y avait un système d' »Allégeance ». Les seigneurs féodaux exigeaient l'allégeance de leurs communautés locales et ces seigneurs, à leur tour, juraient allégeance au monarque. Au fur et à mesure que les pouvoirs de la monarchie augmentaient, le concept d'allégeance s'est élargi pour devenir une allégeance générale à la Couronne. Tous ceux qui devaient allégeance à la Couronne étaient des sujets de la Couronne et la Common Law attribuait généralement le statut de sujet à ceux qui étaient nés sur les territoires de la Couronne. Avec le temps, ce concept s'est avéré inadéquat et des recours statutaires ont été recherchés pour régler des questions telles que le statut des enfants de sujets anglais nés à l'étranger et l'opportunité de permettre aux « étrangers » d'acquérir le statut de sujet. Après l'Act of Union de 1707, qui a réuni l'Angleterre et l'Écosse, « sujet anglais » est devenu synonyme de « sujet britannique ». Ceux qui n'étaient pas sujets britanniques étaient des « étrangers ». En vertu de la Common Law, le statut de sujet s'acquérait par la naissance dans les « dominions et l'allégeance » (94) de la Couronne. Le terme « dominions » incluait les navires britanniques et désignait tous les territoires de l'Empire britannique, à l'exception des lieux protégés. En vertu de la Common Law, certaines personnes, bien que nées dans les dominions, ne devaient pas prêter allégeance. Il s'agissait des enfants d'ambassadeurs étrangers en poste officiel et les enfants nés de membres de forces armées étrangères hostiles sur le sol britannique. La position générale était que les enfants nés dans des pays étrangers étaient des étrangers, quelle que soit la nationalité de leurs parents. Les personnes n'ayant pas acquis le statut de sujet à la naissance ne pouvaient l'acquérir que par la suite, au moyen d'une loi spéciale du Parlement. Au début du XIXe siècle, l'expansion du commerce britannique a conduit à rechercher une simplification de la procédure

d'obtention du statut de sujet britannique pour les marchands étrangers et les autres personnes qui s'installaient en Grande-Bretagne. La loi de 1844 a introduit la naturalisation par octroi administratif. Le demandeur était considéré comme un sujet britannique de naissance à partir de la date de sa naturalisation... L'attribution à un étranger de la nationalité britannique donnait le droit d'occuper n'importe quel poste, à l'exception de celui de conseiller privé ou de membre du Parlement. Avant la loi de 1844, la Common Law considérait que le mariage n'avait aucun effet sur le statut de nationalité des parties. Toutefois, la loi de 1844 prévoyait qu'une femme étrangère qui épousait un sujet britannique acquérait automatiquement le statut de sujet britannique lors du mariage. Aucune disposition ne prévoyait la naturalisation des enfants. La loi de 1847 prévoyait que la loi de 1844 ne s'appliquerait pas aux colonies. La naturalisation au Royaume-Uni conférait le statut de sujet britannique, valable dans tout l'Empire. La naturalisation dans une colonie conférait le statut de sujet britannique dans cette colonie uniquement. Les années 1870-1914 ont été une période de grande expansion de l'Empire britannique. Les anciennes colonies ont augmenté en importance et en population. Le fait que le droit de la nationalité était toujours régi par le Parlement de Westminster a provoqué un mécontentement considérable dans les Dominions et il a été décidé que le moment était venu de tenter une codification du droit de la nationalité britannique qui reconnaîtrait la place et le statut des Dominions. Le fondement de cette codification devait être la reconnaissance d'un statut commun de sujet britannique dans tout le Commonwealth et ce statut devait être régi par un code commun dans tous les pays du Commonwealth. Le statut était fondé sur l'allégeance et l'acquisition se faisait principalement par la naissance dans les Dominions. La conscience nationale se développait au sein de chacun des Dominions. En 1946, le Dominion du Canada a créé une « citoyenneté canadienne » distincte du statut de sujet britannique. En conséquence, en 1947, une conférence impériale (ou du Commonwealth) a été convoquée par tous les Dominions autonomes (Australie, Canada, Ceylan, Inde, Terre-Neuve, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Rhodésie du Sud et Union d'Afrique du Sud) pour résoudre la confusion croissante. Un accord général a été conclu sur un nouveau système visant à concilier les citoyennetés des différents pays du Commonwealth avec le statut général de sujet britannique. Il constitue la base de la loi de 1948 sur la nationalité britannique (British Nationality Act).

Jusqu'à l'adoption de cette loi, « le fait que, de tous ces Dominions, le Royaume-Uni seul ne pouvait pas distinguer, dans son droit interne, entre les sujets britanniques qui en relevaient administrativement et ceux qui n'avaient pas d'autre lien avec lui que celui d'être aussi des sujets britanniques – même si la réalité du caractère distinct du Royaume-Uni lui-même n'était pas reconnue – ne causait pas d'inconvénients pratiques, car elle avait peu d'effet pratique », mais « [o]n a aboli la définition précédente [de la citoyenneté britannique] et on l'a remplacée par une définition entièrement nouvelle » (95). La loi de 1948, qui a introduit le statut de CUKC (« citoyens du Royaume-Uni et des colonies »), tout en conservant le terme de « sujet britannique » pour désigner tout citoyen d'un pays du Commonwealth, y compris le Royaume-Uni et les colonies, indiquait en effet que tout CUKC ou citoyen d'un pays indépendant du Commonwealth était un sujet britannique et que « sujet britannique » et « citoyen du Commonwealth » étaient synonymes. Mais, comme l'a remarqué Powell, le CUKC était « une catégorie à laquelle aucune fonction spécifique n'était attribuée dans le droit du Royaume-Uni, qui

continuait à distinguer uniquement les sujets britanniques de ceux qu ne l'étaient pas. Ainsi, le droit britannique de la citoyenneté s'est totalement éloigné de la réalité et ce de deux manières distinctes : il reconnaissait une citoyenneté à laquelle ne correspondait aucune nation, même la plus obscure et primitive et, inversement, il refusait toujours de reconnaître le statut de nation du Royaume-Uni ». « Cependant, l'irréalité de la loi s'est vengée, car il s'est produit une immigration massive vers le Royaume-Uni de personnes qui n'y appartenaient en aucun cas, si ce n'est par l'affirmation irréelle de la loi qu'ils étaient des sujets britanniques » (96).

La Commission royale sur la population de 1958 déclara : « L'immigration à grande échelle dans une société pleinement établie comme la nôtre ne serait accueillie sans réserve que si les immigrants étaient de bonne souche et que leur religion ou leur race ne les empêchait pas de se marier avec la population hôte et de s'y fondre » (97). On serait tenté de penser que les membres de la Commission royale vivaient sur une autre planète, car cela faisait au moins cinq décennies que les mariages mixtes étaient loin d'être rares en Grande-Bretagne (98) ; on serait tenté de le penser et même on souhaiterait que ce ne soit pas une métaphore, mais, anticipant un rapport de l'ONU publié en 2000 selon lequel l'Europe devrait importer 701 millions de migrants, dont 94 millions en France, 188 millions en Allemagne, 59 millions au Royaume-Uni et 120 millions en Italie, pour faire face à la baisse de sa population active (99), ils préconisèrent, sous le même prétexte, l'importation de 140 000 immigrants en Grande-Bretagne dans les meilleurs délais (100) et c'est précisément ce qui se produisit : les Indiens, les Caribéens et les Pakistanais, qui avaient commencé à émigrer vers la Grande-Bretagne vers la fin des années 1940, y affluèrent au début des années 1960 (101) ; mais, contrairement à leurs prédécesseurs, ils n'étaient pas des « guest workers » et ne bénéficiaient donc pas d'aides de la part des services sociaux britanniques, ni pour trouver un emploi, ni pour se loger. S'ils n'avaient aucun problème à trouver le premier, la porte des logeurs leur était close. « Les Noirs.... Les nègres ne sont pas les bienvenus ici... » (102), pouvait-on lire sur des pancartes. Le gouvernement britannique allait y remédier.

Les autorités britanniques exprimaient en privé leur inquiétude quant aux implications à long terme de cette immigration « sauvage ». Ils l'exprimaient en privé. Dès 1950, le gouvernement travailliste avait convoqué un comité secret pour discuter de l'augmentation de la population noire. Cinq ans plus tard, les conservateurs revenus aux affaires, le Premier ministre Anthony Eden demanda à ses collaborateurs d'explorer les moyens législatifs de freiner l'immigration (103). Leurs électeurs blancs, quant à eux, étaient nombreux à ne pas faire mystère de leur peur des dangers que posait la présence sur le territoire d'une communauté importante de personnes de couleur jouissant des mêmes droits qu'eux. « Les femmes blanches qui nouaient des relations avec des hommes noirs provoquaient de vives réactions, même de la part des 'experts' en relations raciales qui cherchaient à dissiper les stéréotypes sur la sexualité des hommes noirs dans les années 50. Ils décrivaient ces femmes comme des 'hors-la-loi' sexuels et culturels, les qualifiant d'"instables", de "déviantes" et même de "sociopathes". Un de ces auteurs les considérait comme des femmes qui n'avaient 'pas réussi à trouver un rôle satisfaisant dans la société anglaise' et comme des femmes pour lesquelles les contraintes ordinaires de la famille et de la

société ne s'exerçaient pas. Tout comme les homosexuels blancs qui ‘fréquentaient les cafés et les maisons publiques du quartier des gens de couleur, à la recherche d’amis de couleur’, ces femmes dépassaient littéralement les bornes des normes et des valeurs conventionnelles et étaient par conséquent exclues de la société blanche. ‘On constate, écrivait ce sociologue en 1955, que beaucoup de Blancs désireux de fréquenter des personnes de couleur sont eux-mêmes névrosés ou ne sont pas représentatifs de la population blanche’ » (104). « Laisseriez-vous votre fille épouser un Noir ? » est une question que de plus en plus de Britanniques blancs de toutes les classes et de toutes les convictions religieuses et politiques se posaient.

En août 1958 à Nottingham, de jeunes Blancs, ayant aperçu un Jamaïcain entamer une conversation avec une femme blanche dans un pub, déclenchèrent une émeute. Entre 1 500 et 4 000 blancs descendirent dans la rue, brûlèrent et pillèrent. Un mois plus tard, une émeute éclata à Notting Hill, dans l’ouest de Londres, pour protester contre l’installation de Noirs dans ce quartier. En août 1961, des centaines de « *Teddy Boys* » (105) manifestèrent à Middlesbrough en scandant « *Let’s get a wog* ». Deux ans plus tard, après qu’un client eut été tué lors d’une bagarre dans un restaurant chinois de St Helen’s, des propriétés appartenant à des Chinois furent brûlées et saccagées dans la ville, ce qui provoqua de nouvelles manifestations de Blancs à Birmingham (106). « Inévitablement [...], les événements macabres de Nottingham et Notting Hill ont constitué un choc considérable pour les activistes. Dix ans après Windrush et avec une immigration non blanche du Commonwealth qui s’élevait chaque année à plus de 40 000 (contre 2 000 en 1953 et 11 000 en 1954), la question se posait naturellement de savoir si ‘l’émigration des personnes de couleur vers ce pays devait être limitée’. C’est la première qui a été posée [...] dans la première émission d’*Any Questions?* après la pause estivale. Les invités ont tous répondu par la négative. Le député conservateur Ted Leather a déclaré qu’il n’y avait ‘aucune excuse possible pour l’intolérance et la violence collective de quelque nature que ce soit’ ; le député travailliste Anthony Greenwood a insisté sur le fait qu’il serait ‘moralement injuste’ d’imposer une telle limitation. Le futur député libéral Jeremy Thorpe a déclaré que, ‘si la fraternité humaine a un sens, alors partageons ce que nous avons’ [y compris tes indemnités de parlementaire ?] ; le fermier-écrivain A.G. Street était également contre les restrictions (‘stopper l’immigration ruinerait le Commonwealth’), bien qu’il ait observé que ‘cette histoire de couleur est très compliquée, tout se réduit à la répulsion physique, pour ainsi dire à la jalouse sexuelle’. Le dernier mot est revenu au président, Freddie Grisewood qui a ajouté que ‘comme corollaire à ce qui a été dit, il ne serait pas inopportun de rendre hommage à la police pour la façon dont elle a géré ces émeutes choquantes’. Tout cela était bien joli, bien beau et libéral, mais pour les deux principaux partis politiques, les réalités de cet automne étaient plus complexes. Immédiatement après les troubles, seul le *Times*, de tous les quotidiens nationaux qui soutenaient les Travailleurs, s’est prononcé sans équivoque contre le contrôle de l’immigration, en arguant, dans un éditorial intitulé ‘*A Family of Nations*’, de ce qu’une telle politique aurait ‘presque certainement des effets imprévisibles et nuisibles’, qu’elle était ‘une expression de désespoir’ et ‘ne devait pas être approuvée’. A un an d’une élection, Macmillan ne voulait pas qu’une polémique divise le parti et le 8 septembre – deux jours après que Butler, ministre de l’Intérieur, a affirmé dans un discours à Maldon qu’il faudrait une ‘une force d’argumentation considérable’ pour modifier le ‘droit de la

citoyenneté britannique d'entrer et de sortir de la mère patrie à volonté’ – le Cabinet était tout à fait d'accord sur le fait qu'il était ‘important d'éviter, si possible, toute déclaration sur l'immigration du Commonwealth’. Au cours des semaines qui ont suivi, la plupart des Tories ont adopté un ton mesuré – Peter Griffiths (107), futur candidat tory de la circonscription de Smethwick, a cherché un compromis, avant de laisser échapper qu’‘il semblerait raisonnable de limiter l'immigration dans ce pays aux personnes en bonne santé qui ont un emploi’ – mais il devenait de plus en plus évident qu'il existait un fossé entre, d'une part, la direction du parti et, d'autre part, certains backbenchers [députés qui n'occupent pas de poste officiel au gouvernement ou dans le cabinet fantôme. Ils sont assis aux derniers rangs de la Chambre des communes, les premiers rangs étant réservés aux différents ministres] et la majorité des membres du parti. En octobre, la conférence du parti s'est tenue à Blackpool, où (malgré l'insistance de Butler pour que ‘nous maintenions la longue et respectueuse tradition d'autoriser les citoyens du Commonwealth à venir ici’), les délégués ont approuvé à une large majorité une motion demandant un contrôle de l'immigration. Aucun député n'était plus enthousiaste à l'égard de ces restrictions que Cyril Osborne qui, plus tard ce mois-là, a déclaré aux Communes qu’‘il est temps que quelqu'un parle au nom de ce pays et de l'homme blanc qui y vit’ et a insisté sur le fait que les personnes de couleur apportaient avec eux l'oisiveté, la maladie et le crime dans le pays. Cependant, peu d'autres backbenchers conservateurs l'ont soutenu ouvertement et, lors d'une réunion du 1922 Committee, il a été humilié au point de fondre en larmes. Un des backbenchers qui l'avait écouté sans mot dire était le député de Wolverhampton South West, Enoch Powell. Trois ans plus tard, il dira à son biographe Simon Heffer qu'il avait honte depuis lors d'avoir gardé le silence alors qu'Osborne était attaqué » (108). Il en allait plus ou moins de même dans les rangs des Travaillistes et de leurs partisans, où, début septembre, quatre interventions importantes ont eu lieu. « Le gouvernement doit introduire rapidement une législation pour mettre fin à l'énorme afflux de personnes de couleur en provenance du Commonwealth... La surpopulation a favorisé le vice, la drogue, la prostitution et l'utilisation de couteaux. Pendant des années, les Blancs ont été tolérants. Maintenant, ils sont en colère » (109), a déclaré George Rogers, député de North Kensington, circonscription où se trouve Notting Hill, au Daily Sketch, un journal de droite. Un autre député travailliste, Maurice Edelman, à l'esprit habituellement libéral, a publié un article assez équilibré, mais finalement favorable au contrôle, dans le Daily Mail ; intitulé « Should we let them keep pouring in? », qui a été encensé pour son « courage » par le Daily Mirror, qui ne s'est pas contenté de déclarer que les citoyens du Commonwealth ne devaient être autorisés à venir en Grande-Bretagne que s'ils avaient déjà un emploi et un logement en vue, mais a également demandé un renforcement des pouvoirs d'expulsion : « Certaines des personnes de couleur qui se sont installées ici sont des bons à rien. En tant que citoyens du Commonwealth, ils ne peuvent pas être expulsés. C'est absurde » (110). Enfin, le TUC (Trades Union Congress), réuni à Bournemouth, s'est prononcé en faveur du contrôle de l'immigration. Néanmoins, juste avant sa conférence, le parti a publié une déclaration rejetant sans ambiguïté les contrôles de l'immigration et promettant que le prochain gouvernement travailliste « introduirait une législation rendant illégale la pratique publique de la discrimination » (111).

En attendant, les émeutes de Notting Hill, ont fait prendre à la question de l'immigration une importance nationale qu'elle n'avait jamais eue auparavant, donnant lieu à des débats télévisés, des éditoriaux, des sermons en chaire et des sondages d'opinion. Un sondage Gallup réalisé alors que les émeutiers pansaient encore leurs plaies a révélé que 27% des personnes interrogées rendaient les Blancs responsables des émeutes, 9% les Noirs et 35 % à la fois les Blancs et les Noirs ; 71% d'entre elles se disaient opposées aux mariages mixtes, 85% en faveur du contrôle de l'immigration des personnes de couleur (112), 44 % disaient ne pas vouloir que les « personnes de couleur du Commonwealth » soient « admises sur les listes de logements sociaux dans les mêmes conditions que les personnes nées en Grande-Bretagne » et 61 % avoir « sans doute ou « peut-être » l'intention de déménager, « si des personnes de couleur venaient à vivre en grand nombre » dans leur quartier ; 9 % « sans doute » et 21 % « peut-être », « si des personnes de couleur s'installaient à côté de chez elles (next door) » ; 7 % disaient être contre la présence « d'enfants de couleur dans les mêmes classes que leurs enfants » (113). Le principal enseignement à tirer du sondage, pour autant qu'il ait été représentatif, était que 7 % des Anglais étaient logiques avec eux-mêmes.

En 1960, le ministre de l'Intérieur, Richard « Rab » Butler, a insisté sur la nécessité de légiférer sur l'immigration et le Cabinet a nommé un committee. Butler a supervisé l'élaboration du projet de loi, qui deviendrait la loi sur l'immigration du Commonwealth (Commonwealth Immigrants Act) de 1962. L'idée que l'Empire britannique constituait un seul et même territoire et que tous les sujets britanniques étaient libres d'entrer au Royaume-Uni s'est évaporée. Le droit d'entrée au Royaume-Uni a été limité, sauf pour les « citoyens du Commonwealth » (dont les CUKC) qui étaient nés au Royaume-Uni ou titulaires de passeports britanniques (par opposition à ceux qui détenaient un passeport britannique délivré par une autorité coloniale). Après l'introduction de cette loi, les citoyens des pays du Commonwealth et certains CUKC ont été soumis à un contrôle de l'immigration. Les candidats à l'immigration devaient désormais demander un bon de travail, dont il existait plusieurs types, en fonction des perspectives d'emploi du demandeur. « Vous sentez que vous vous endormez. Vous vous laissez aller, laissez-vous aller doucement dans cette sensation très agréable qui vous enveloppe ; vous ne résistez plus, maintenant vous dormez... » (114).

« Le parti conservateur sous Macmillan était uni dans son soutien [à la loi], mais le parti travailliste était divisé. L'élément intellectuel et anticolonialiste du parti' réprouvait toute mesure qui pouvait relever du préjugé racial et s'opposait avec véhémence à la législation, tandis que l'aile syndicale était de plus en plus sceptique quant à l'immigration à grande échelle et au potentiel d'intégration » (115) des immigrés. Quoi qu'il en soit, les mesures prises en application de la loi ont été tellement tellement efficaces que, en 1963 et 1964, les Travailleuses de nouveau aux affaires, plus de cinquante mille personnes du nouveau Commonwealth – selon les chiffres du ministère de l'Intérieur – ont débarqué sur le sol britannique, dont un grand pourcentage provenait d'Inde et du Pakistan. Le ministre de l'Intérieur Frank Soskice et d'autres dirigeants travaillistes ont alors souligné la nécessité d'un contrôle plus strict des frontières (associé à des mesures visant à intégrer les immigrants installés au Royaume-Uni). Il faut dire que le

conservateur Peter Griffiths, accusé d'être à l'origine d'affiches électorales qui portaient le slogan : « Si vous voulez un voisin nègre, votez libéral ou travailliste » (116), venait de battre le député travailliste Patrick Gordon aux élections qui avaient eu lieu en 1964 à Smethwick, dans les Midlands. Interrogé par les médias (avant la tenue du scrutin) au sujet de ce slogan, Griffiths leur avait répondu : « Je ne condamne pas celui qui dit cela. Je dirais que c'est ainsi que les gens voient la situation à Smethwick... (117) »

L'hypnotiseur a le pouvoir d'endormir les gens (consentants, semble-t-il) en leur disant « endormez-vous ». Le Livre blanc du gouvernement de 1965 sur « l'immigration du Commonwealth » leur a dit : « [I]l faut reconnaître que la présence dans ce pays de près d'un million d'immigrants du Commonwealth de milieux sociaux et culturels différents soulève un certain nombre de problèmes et crée diverses tensions sociales dans les régions où ils se sont concentrés. Si nous voulons éviter le fléau des conflits raciaux et si nous voulons développer des relations harmonieuses entre les races qui forment désormais notre communauté, ces problèmes et tensions doivent être résolus et éliminés » (118). Afin de créer des « relations harmonieuses », le Livre blanc proposait un programme d'intégration des immigrés, qui comprenait des mesures dont le lecteur ne devinera jamais la nature : il s'agissait de lutter contre la discrimination. Le Junior Home Office Minister, Roy Hattersley, dont le nom figurerait sans doute dans le Livre noir de l'immigrationnisme, a assuré solennellement : « L'intégration sans contrôle est impossible, mais le contrôle sans intégration est indéfendable (119). » Le projet de loi interdisait la discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique dans les lieux publics (hôtels, débits de boissons, restaurants, lieux de divertissement ou de loisirs) et l'incitation à la haine raciale. Le Race Relations Act a été la première loi de ce type en Europe.

En réponse au Race Relations Act, qui avait reçu l'assentiment royal le 25 octobre 1968, le parti conservateur, a fait figurer dans son manifeste de 1966, signé par son dirigeant, Edward Heath, la section suivante, intitulée « LE PROBLÈME DE L'IMMIGRATION » et qui contenait les cinq propositions suivantes :

« Veiller à ce que tous les immigrants vivant en Grande-Bretagne soient traités à tous égards comme des citoyens égaux et sans discrimination.

« Introduire un système d'entrée conditionnelle qui contrôlera la période initiale pendant laquelle un nouvel immigrant pourra rester, jusqu'à ce qu'une autorisation lui soit accordée, soit de manière permanente, soit pour une période limitée supplémentaire.

« Renforcer les dispositions relatives aux contrôles sanitaires des immigrants.

« Obliger tous les immigrants à déclarer les noms des personnes à charge qui pourraient à tout moment souhaiter les rejoindre, afin que leur nombre soit connu. Dans le cas des nouveaux immigrants, le nombre de personnes à charge sera un facteur important pour décider de l'autorisation d'entrée.

« Aider les immigrants déjà présents à rejoindre leur famille dans leur pays d'origine ou à y retourner avec leur famille, s'ils le souhaitent.

« Combiner un contrôle plus strict des entrées avec une aide spéciale, si nécessaire, aux zones où les immigrants sont concentrés. »

Le manifeste s'intitulait « Action not Words ». Quelques jours plus tard, Enoch Powell lui a trouvé un titre beaucoup plus approprié : « Words not Action » (120).

En 1967, des Asiatiques du Kenya et de l'Ouganda, victimes de la politique d'africanisation poursuivie par le gouvernement kenyan, qui visait depuis plusieurs années à les chasser des postes clés de l'économie, ont commencé à affluer en Grande-Bretagne. Ils avaient conservé leur citoyenneté britannique après l'indépendance et n'étaient donc pas soumis au Race Relations Act. Enoch Powell et ses camarades ont alors fait campagne pour des contrôles plus stricts. Le Chancellor of the Exchequer (1964-1967), Leonard James Callaghan, Baron Callaghan of Cardiff, en a effectivement préconisé de « plus stricts » (121), mais pas pour les mêmes raisons qu'eux : « En face d'un déferlement potentiel d'immigrés asiatiques en provenance du Kenya – ils arrivaient désormais au rythme de 200 à 300 par jour, Callaghan a expliqué au Cabinet en février 1968 que le gouvernement devait légiférer immédiatement pour restreindre leur entrée et les priver de leurs droits de citoyenneté. Son argument était que l'immigration à cette échelle placerait une pression impossible sur la fourniture de services sociaux et de logements en Grande-Bretagne. Si aucune mesure n'était prise, il y avait selon lui 'un risque très réel que nos efforts pour créer une société multiraciale dans ce pays échouent' », tandis que d'autres ministres, en particulier Thomson au Commonwealth Office, ayant mieux estimé que Callaghan la profondeur du tonneau des Danaïdes des « aides sociales » aux immigrés, « ont fait valoir que l'adoption d'une loi privant les Asiatiques du Kenya de leur citoyenneté britannique serait 'mauvaise par principe, clairement discriminatoire pour des raisons de couleur et contraire à tout ce que nous défendons'. Le procureur général a rappelé aux ministres les obligations internationales de la Grande-Bretagne. Dans l'attente de nouvelles consultations avec le président Kenyatta par l'intermédiaire de Malcolm MacDonald et d'un appel aux gouvernements indien et pakistanais, la décision de légiférer a

été différée. Lorsqu'il est devenu évident que les autres gouvernements n'étaient pas disposés à collaborer, le Cabinet a accepté, malgré les protestations continues de Thomson, que la législation était la seule option britannique » (122). La loi sur l'immigration du Commonwealth de 1968 étendait le contrôle de l'immigration aux personnes dont aucun parent ou grand-parent n'était né au Royaume-Uni ou n'en était citoyen – à moins que le citoyen ou l'un de ses parents :

- (a) soit né au Royaume-Uni, ou
- (b) soit ou ait été naturalisé au Royaume-Uni, ou
- (c) soit devenu un citoyen du Royaume-Uni et des colonies par adoption, ou
- (d) soit devenu un citoyen du Royaume-Uni par enregistrement en vertu des lois sur la nationalité britannique au Royaume-Uni ou dans un pays du Commonwealth déterminé (123). « Le parti qui, un an plus tôt, avait affirmé que le Commonwealth était ‘la plus grande association multiraciale que le monde ait jamais connue’, privait maintenant les sujets britanniques possédant uniquement la citoyenneté britannique du droit fondamental lié à cette citoyenneté et ce en réponse à l’opposition du public à l’entrée en Grande-Bretagne des non-Blancs », (124) déclare, dépité, un politologue et historien contemporain. Qu'il range son mouchoir : « Le nombre de personnes concernées par cette mesure n'est probablement pas très important par rapport à la population du Royaume-Uni. M. Callaghan, le secrétaire d’État, en présentant la seconde lecture du projet de loi à la Chambre des Communes, a déclaré qu’elle concernait probablement environ 200 000 personnes en Afrique de l’Est et un million dans d’autres parties du Commonwealth, dont la plupart étaient également citoyens de leur pays d’origine. Cependant, il n'y a pas de refus automatique d’admission pour les personnes concernées ; au lieu de cela, un système de quotas a été créé qui, bien que ‘flexible’, permet la délivrance de 1 500 certificats d’entrée à des chefs de famille par an par les hauts-commissaires britanniques dans les territoires concernés ; ils sont délivrés aux demandeurs en fonction de leur situation personnelle, de leur statut juridique et de la loi du territoire concerné. Il s’agit d’un système purement administratif et extra-légal » (125).

Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement travailliste a été accusé, tant au Parlement qu'en dehors, outre de piétiner les droits de l'homme et de violer le droit international, de pratiquer le racisme. Rien de tel que de telles accusations, bombardées par les médias, pour renforcer l'espoir illusoire de la partie du public opposée à l'immigration extra-européenne qu'un gouvernement qui a fait voter une loi contre l'immigration, fût-elle aussi molle et flexible que celle-là, est déterminé à la faire appliquer. En tout état de cause, le ministre de l'Intérieur, pendant les procédures parlementaires sur le projet de loi, avait déclaré : « On m'a demandé ce que nous ferions d'un homme qui serait mis au chômage et menacé d'être expulsé du pays. Nous devrons le prendre en charge. Nous ne pouvons rien faire d'autre dans ces circonstances » (126) ; « [n]ous ne disons pas à ces gens qu'ils ne pourront jamais venir. Je suis d'accord [...] pour dire qu'en fin de compte, s'ils le souhaitent, il faut leur trouver des foyers dans ce pays. Ce sont nos citoyens. Ce que nous leur demandons, c'est de faire la queue... Mais nous ne leur disons pas ‘Vous ne devez pas venir ici’ » (127). Comme le dit avec une sorte d'ironie zen un juriste britannique, « [...] il

est clair que, s'ils refusaient de former une file d'attente, ils devraient être autorisés à entrer, même s'ils étaient 200 000, au cas où tous les pays d'Asie de l'Est les expulseraient. Autrement dit, si le pire se produisait, la loi serait inefficace. Cette conclusion est surprenante pour un avocat anglais, formé comme il l'est depuis le début de ses études à croire que, lorsque le Parlement dit quelque chose, il faut présumer qu'il a voulu dire quelque chose et qu'il a voulu dire que ses paroles seront suivies d'actes ».

Le Race Relations Act a été suivi par le Local Government Act, qui indiquait : « [...] le Secrétaire d'Etat peut verser aux collectivités locales qui, à son avis, sont tenues de prendre des dispositions spéciales dans l'exercice de l'une quelconque de leurs fonctions en raison de la présence sur leur territoire d'un nombre important d'immigrants du Commonwealth dont la langue ou les coutumes diffèrent de celles de la communauté, des subventions d'un montant qu'il peut déterminer, avec le consentement du Trésor, pour couvrir les dépenses de la nature qu'il détermine (à savoir les dépenses liées à l'emploi de personnel). » Par cette disposition légale, la Grande-Bretagne est devenue le premier pays européen à prévoir l'octroi de subventions systématiques à des immigrés. Au XIXe siècle, le gouvernement britannique avait offert de l'argent à une catégorie de travailleurs immigrés pour qu'ils rentrent dans leur pays d'origine ; il offrait désormais de l'argent à tous les immigrés pour qu'ils restent en Grande-Bretagne ; il en offrirait bientôt à tous les immigrants potentiels pour qu'ils le colonisent.

Le projet de loi du Local Government Act avait divisé profondément les conservateurs. « Au sein du Shadow Cabinet, des libéraux 'One Nation' comme Quintin Hogg et Iain Macleod soutenaient le projet de loi, tandis que des personnalités plus à droite, notamment Powell, y étaient opposés. Lors d'une réunion le 10 avril, Heath et Hogg sont parvenus à un compromis : les Tories voteraient contre la deuxième lecture du projet de loi, en déposant un 'amendement motivé' qui en soulignerait les faiblesses spécifiques au lieu de s'opposer à son principe général. La réunion s'est terminée dans une grande cordialité et le haut commandement conservateur s'est félicité du compromis. Powell s'était tu pendant la discussion, il était resté en retrait, renfrogné. Ses collègues savaient qu'il s'était exprimé avec une véhémence croissante contre l'immigration, mais ils supposaient que son silence signifiait qu'il était d'accord avec la ligne du parti. Ils avaient tort. Powell pensait qu'ils 'n'avaient tout simplement pas compris' les problèmes et, au lieu de se reposer pendant les vacances de Pâques, il a commencé à écrire un discours qui, il l'espérait, changerait le débat pour de bon. A l'heure du déjeuner, le samedi 20 avril 1968, Powell est entré au Midland Hotel de Birmingham, pour s'adresser à la réunion annuelle du centre politique conservateur des West Midlands. Son discours avait été soigneusement préparé, mais, au lieu de le diffuser à la presse par le biais du Bureau Central Conservateur, comme c'était la norme, il l'a fait circuler dans le groupe des West Midlands. [...] Quelques jours auparavant, il avait dit à son ami Clem Jones, rédacteur en chef de l'Express et du Star, que le discours 'pétillerait'... comme une fusée ; mais, alors que toutes les fusées retombent sur terre, celle-ci va rester en l'air'... (128) »

Le mardi suivant, « 23 000 lettres sont arrivées au domicile de Powell [...] et la Poste a dû fournir un fourgon uniquement pour le courrier de Powell. Au cours des 10 jours suivants, il a reçu 700 télexgrammes et 100 000 lettres. Seules 800 étaient en désaccord [avec son discours] » (129). Entre-temps, il avait été démis des fonctions qu'il occupait dans le Shadow Cabinet par Heath, sous le prétexte, qui a fait ses preuves depuis, que le discours avait un « ton racialiste et susceptible d'exacerber les tensions raciales ». Un millier de dockers se sont mis en grève pour protester contre sa destitution et ont marché vers Westminster avec des pancartes portant le slogan « Back Britain, not Black Britain », alors que les autres classes ouvrières européennes, déjà confrontées au même danger mortel, courbaient l'échine et commençaient déjà à raser les murs.

Alors que pour la première fois dans l'histoire britannique aucun homme blanc n'occupera dans le gouvernement l'un des quatre « grands postes de l'État » (Premier ministre, Trésor, Affaires étrangères et Affaires intérieures), le moment n'a jamais été aussi opportun pour publier une traduction française (130) de son discours de Birmingham, qui, comme bien d'autres villes anglaises, ne l'est plus aujourd'hui que de nom. Le séisme politique qui vient de se produire en Angleterre est le reflet de l'intégration croissante des personnes de couleur non pas à la communauté nationale, que leur nombre grandissant désintègre peu à peu, mais dans les institutions publiques et les structures administratives (centrale, territoriale, régionale, municipale, etc.), longtemps monopolisées par des mushos comme Heath et compagnie.

La fonction suprême de l'homme d'État est de prévenir les maux évitables. Lorsqu'il cherche à le faire, il se heurte à des obstacles qui sont profondément ancrés dans la nature humaine. L'un d'eux est que, dans l'ordre même des choses, de tels maux ne peuvent être démontrés qu'une fois qu'ils se sont produits : à chaque étape de leur apparition, on peut douter et contester qu'ils soient réels ou imaginaires. De même, ils n'attirent guère l'attention par rapport aux problèmes actuels, qui sont à la fois incontestables et pressants. D'où la tentation habituelle de toute politique de se préoccuper du présent immédiat au détriment de l'avenir. Par-dessus tout, les gens sont enclins à confondre le fait de prédire des problèmes avec le fait de les causer et même de les désirer : « si seulement, aiment-ils à penser, si seulement les gens n'en parlaient pas, cela n'arriverait probablement pas. » Peut-être cette habitude remonte-t-elle à la croyance primitive selon laquelle le mot et la chose, le nom et l'objet, sont identiques. Quoi qu'il en soit, parler des maux futurs, graves, mais évitables, grâce aux efforts déployés aujourd'hui, est l'occupation la plus impopulaire et en même temps la plus nécessaire du politicien. Ceux qui s'y soustraient sciemment méritent et ne manquent pas d'être maudits par leurs successeurs.

Il y a une semaine ou deux, je suis entré en conversation avec un électeur, un travailleur d'âge moyen, tout à fait ordinaire, employé dans l'une de nos industries nationalisées. Après une ou deux phrases sur le temps, il m'a soudainement dit : « Si j'avais l'argent pour partir, je ne resterais pas dans ce pays. » Je lui ai répondu sur un ton désapprobateur que même ce gouvernement ne durerait pas éternellement,

mais il n'en a pas tenu compte et a continué : « J'ai trois enfants, qui ont tous fait leurs études secondaires et dont deux sont maintenant mariés et ont une famille. Je ne serai pas satisfait tant que je ne les aurai pas tous vus s'installer outre-mer. Dans ce pays, d'ici quinze ou vingt ans, l'homme noir aura le dessus sur l'homme blanc. »

J'entends déjà les cris d'orfraie. Comment osez-vous dire une chose aussi horrible ? Comment osez-vous provoquer des troubles et exciter les passions en répétant une telle conversation ? La réponse est que je n'ai pas le droit de ne pas le faire. Voici un Anglais respectable et ordinaire qui, en plein jour, dans ma propre ville, me dit, à moi, son député, que ce pays n'aura rien à offrir à ses enfants. Je n'ai tout simplement pas le droit de hausser les épaules et de penser à autre chose. Ce qu'il dit, des milliers et des centaines de milliers de personnes le disent et le pensent – pas dans toute la Grande-Bretagne, peut-être, mais dans les régions qui subissent déjà une transformation totale sans précédent en mille ans d'histoire anglaise.

Dans quinze ou vingt ans, au vu des tendances actuelles, il y aura dans ce pays 3½ millions d'immigrants du Commonwealth et de leurs descendants. Le chiffre n'est pas de moi. C'est le chiffre officiel donné au Parlement par le porte-parole du bureau du registraire général. Il n'existe pas de chiffre officiel comparable pour l'an 2000, mais il doit être de l'ordre de cinq à sept millions, soit environ un dixième de la population totale et proche du nombre d'habitants du Grand Londres. Bien entendu, ils ne seront pas répartis uniformément de Margate à Aberystwyth et de Penzance à Aberdeen. Des zones entières, des villes et des quartiers dans toute l'Angleterre seront occupés par différentes sections de la population immigrée et issue de l'immigration.

Au fil du temps, la proportion de ce total, constituée de descendants d'immigrés, c'est-à-dire de personnes nées en Angleterre, qui sont arrivées ici exactement par le même chemin que le reste d'entre nous, augmentera rapidement. Dès 1985, ceux qui sont nés ici constitueront la majorité. C'est surtout ce fait qui rend extrêmement urgent d'agir maintenant, de prendre le type de mesures le plus difficile à prendre pour les politiciens, des mesures qui, tout en étant relatives à des difficultés qui existent au moment présent, visent à prévenir ou à minimiser des maux auxquels seront confrontés les députés dans plusieurs générations.

La première question naturelle et rationnelle qui se pose à une nation confrontée à une telle éventualité est la suivante : « comment en réduire l'ampleur ? » S'il n'est pas possible de l'éviter totalement, on peut la limiter, en gardant à l'esprit que le nombre est essentiel. L'importance et les conséquences de l'introduction d'un élément étranger dans un pays ou une population sont profondément différentes selon que cet élément en représente un pour cent ou dix pour cent. Les réponses à cette question

simple et rationnelle sont tout aussi simples et rationnelles : en empêchant ou en empêchant pratiquement toute nouvelle entrée et en favorisant au maximum les sorties. Ces deux réponses font partie de la politique officielle du parti conservateur.

Il est presque impossible de croire que, en ce moment, vingt ou trente enfants immigrés supplémentaires arrivent d'outre-mer rien qu'à Wolverhampton chaque semaine – ce qui signifie quinze ou vingt familles supplémentaires dans une décennie ou deux. Ceux que les dieux veulent détruire, ils les rendent d'abord fous. Nous devons être fous, littéralement fous, en tant que nation, pour permettre l'afflux annuel de quelque cinquante mille personnes à charge, qui contribueront pour la plupart à l'augmentation future de la population issue de l'immigration. On a l'impression de voir une nation s'affairer à dresser son propre bûcher funéraire. Nous sommes tellement fous que nous autorisons des célibataires à immigrer dans le but de fonder une famille avec des personnes qu'ils ou elles n'ont jamais vues. Il ne faut pas croire que le flux de personnes à charge va automatiquement se tarir. Au contraire, même au taux d'admission actuel de seulement cinq mille personnes titulaires de bons de travail par an, il y a suffisamment de place pour vingt-cinq mille personnes à charge supplémentaires par an et à l'infini, sans compter l'énorme réservoir de parents qu'elles ont dans ce pays – et je ne tiens absolument pas compte non plus des entrées frauduleuses. Dans ces conditions, la seule solution est de réduire immédiatement à des proportions négligeables le total des entrées de personnes qui ont quitté leur pays pour aller s'installer ici et de prendre sans délai les mesures législatives et administratives nécessaires à cette fin. J'insiste sur les mots « pour s'installer ». Cela n'a en effet rien à voir avec l'entrée dans ce pays de citoyens du Commonwealth, pas plus que d'étrangers, dans le but d'étudier ou d'améliorer leurs qualifications, comme (par exemple) les médecins du Commonwealth qui, au profit de leur propre pays, ont permis à notre service hospitalier de se développer plus rapidement que cela n'aurait été possible autrement. Ils ne sont pas et n'ont jamais été des immigrants.

J'en viens à la ré-émigration. Si toute immigration cessait demain, le taux d'augmentation de la population immigrée et issue de l'immigration serait sensiblement réduit, mais la taille potentielle de cet élément de la population ne modifierait pas le caractère fondamental du danger qu'il représente pour la nation. Ce problème ne peut être résolu que tant qu'une proportion considérable de la population totale comprend encore des personnes qui sont entrées dans ce pays au cours des dix dernières années environ. D'où l'urgence de mettre en œuvre dès maintenant le deuxième élément de la politique du parti conservateur : l'encouragement à la ré-émigration. Personne ne peut estimer le nombre de personnes qui, si on leur accordait des subventions et des aides généreuses, choisiraient soit de retourner dans leur pays d'origine, soit d'aller dans des pays désireux d'accueillir la main-d'œuvre qu'ils constituent et les compétences qu'ils ont. Personne ne le sait, car aucune politique de ce type n'a encore été tentée. Je peux seulement dire que, même à l'heure actuelle, des immigrants de ma propre circonscription viennent de temps en temps me voir pour me demander si je peux leur trouver une aide pour qu'il puisse rentrer chez eux. Si une telle politique était adoptée et poursuivie avec la

détermination que la gravité de l’alternative justifie, l’exode qui en résulterait pourrait modifier sensiblement les perspectives d’avenir.

Il ne peut être question, dans le cadre d’une politique, de maintenir les familles existantes divisées ; mais il y a deux manières de réunir les familles et, si nos anciennes et actuelles lois sur l’immigration ont entraîné la division des familles, même si elle est volontaire ou semi-volontaire, nous devrions être prêts à prendre des dispositions pour qu’elles soient réunies dans leur pays d’origine. En bref, la suspension de l’immigration et l’encouragement à la ré-émigration se rejoignent, logiquement et humainement, comme deux aspects d’une même approche.

Le troisième élément de la politique du parti conservateur est que tous ceux qui se trouvent dans ce pays en tant que citoyens doivent être égaux devant la loi et qu’aucune discrimination ou différence ne doit être faite entre eux par les autorités publiques. Comme l’a dit M. Heath, nous n’aurons pas de « citoyens de première classe » et de « citoyens de seconde classe ». Cela ne signifie pas que l’immigrant et ses descendants doivent être élevés au rang d’une classe privilégiée ou spéciale ni que le citoyen doit être privé de son droit de faire une distinction entre un concitoyen et un autre dans la gestion de ses propres affaires, ni qu’il doit être soumis à une enquête sur les raisons et les motifs qui le poussent à se comporter d’une manière plutôt que d’une autre, tant qu’il le fait dans le respect de la loi.

Il ne peut y avoir de plus grande méconnaissance des réalités que celle qu’entretiennent ceux qui réclament avec véhémence une législation, comme ils l’appellent, « contre la discrimination », qu’il s’agisse d’écrivains de premier plan du même sérail ou parfois des mêmes journaux qui, année après année, dans les années 30, ont essayé d’aveugler ce pays sur le péril croissant auquel il était confronté, ou encore d’archevêques qui vivent dans des palais, se nourrissent de mets délicats et dorment la tête sous les draps. Ils se sont trompés complètement, du tout au tout. La discrimination et la privation, l’inquiétude et le ressentiment ne règnent pas chez la population immigrée, mais chez ceux parmi lesquels elle s’est installée et s’installe encore. C’est pourquoi promulguer une législation du type de celle qui est présentée au Parlement en ce moment, c’est risquer de mettre de l’huile sur le feu. La chose la plus aimable que l’on puisse dire de ceux qui la proposent et la soutiennent est qu’ils ne savent pas ce qu’ils font.

Rien n’est plus trompeur que la comparaison entre l’immigrant du Commonwealth en Grande-Bretagne et le Noir américain. La population noire des États-Unis, qui existait déjà avant que les États-Unis ne deviennent une nation, a d’abord été littéralement une population d’esclaves et a obtenu plus tard le droit de vote et d’autres droits de citoyenneté, qu’elle n’a pu exercer que progressivement et encore de façon incomplète. L’immigrant originaire du Commonwealth est arrivé en Grande-Bretagne en tant que

citoyen à part entière, dans un pays qui n'établissait aucune discrimination entre un citoyen et un autre et il a obtenu instantanément les droits de tout citoyen, du droit de vote aux soins médicaux gratuits dans le cadre du Service national de santé. Tous les inconvénients auxquels les immigrants ont été confrontés – inconvénients qui ne les ont pas fait renoncé et ne les font toujours pas renoncé à leur intention d'être admis coûte que coûte en Grande-Bretagne – ne résultaient pas de la loi, de la politique publique ou de l'administration, mais de ces circonstances et accidents personnels qui font et feront toujours que le destin et les expériences d'un homme sont différents de ceux d'un autre.

Mais alors que le seul fait d'entrer dans ce pays permettait à l'immigrant d'obtenir les priviléges et les opportunités qu'il convoitait, la population existante en faisait les frais. Pour des raisons qu'ils ne pouvaient pas comprendre et en application d'une décision par défaut, sur laquelle ils n'ont jamais été consultés, les Britanniques se sont retrouvés étrangers dans leur propre pays. Ils se sont aperçus que leurs femmes ne pouvaient pas obtenir un lit d'hôpital pour accoucher, que leurs enfants ne pouvaient pas obtenir une place à l'école, que leurs maisons et leurs quartiers avaient changé au point d'être méconnaissables, que leurs projets et leurs perspectives d'avenir s'étaient effondrés ; au travail, ils ont constaté que les employeurs hésitaient à appliquer au travailleur immigré les normes de discipline et de compétence exigées du travailleur de souche ; ils ont commencé à entendre, au fil du temps, de plus en plus de voix qui leur disaient qu'ils étaient désormais indésirables. De plus, ils apprennent maintenant qu'un privilège exclusif va être établi par une loi du Parlement : une loi, qui ne peut pas et n'est pas destinée à les protéger ou réparer leurs griefs, va être promulguée pour donner à l'étranger, au mécontent et à l'agent provocateur le pouvoir de les mettre au pilori pour leurs actes.

Les centaines et centaines de lettres que j'ai reçues la dernière fois que j'ai parlé de ce sujet il y a deux ou trois mois présentaient une caractéristique frappante qui était en grand partie nouvelle et que je trouve inquiétante. Tous les membres du Parlement sont habitués à recevoir des lettres anonymes ; mais ce qui m'a surpris et alarmé, c'est la forte proportion de lettres qui témoignaient d'une pensée rationnelle et d'une bonne culture générale que j'ai reçues de personnes ordinaires, respectables, sensées, qui n'avaient pas cru devoir indiquer leur adresse parce qu'il était dangereux d'écrire à un membre du Parlement pour approuver les opinions qu'il avait exprimées sur ce sujet et qu'ils risquaient des sanctions ou des représailles si on apprenait qu'ils l'avaient fait. Le sentiment d'être une minorité persécutée qui se développe parmi les Anglais ordinaires dans les régions du pays touchées est quelque chose que ceux qui n'en ont pas l'expérience directe peuvent difficilement imaginer. Je vais laisser une seule de ces centaines de personnes parler pour moi. Elle a mentionné son nom et son adresse, que j'ai supprimés de la lettre que je vais lire. Elle écrivait du Northumberland à propos d'une affaire en cours en ce moment même dans ma propre circonscription.

Il y a huit ans, dans une rue respectable de Wolverhampton, une maison a été vendue à un Noir. Aujourd'hui, un seul Blanc (une femme âgée) y vit. Voici son histoire. Elle a perdu son mari et ses deux

fils pendant la guerre. Elle a donc transformé sa maison de sept pièces, son seul bien, en une pension de famille. Elle a travaillé dur et a bien réussi, a remboursé son emprunt et a commencé à mettre de l'argent de côté pour ses vieux jours. Puis les immigrants sont arrivés. C'est avec une peur grandissante qu'elle a vu les maisons changer de propriétaire les unes après les autres. La rue, tranquille, est devenue bruyante et chaotique. À regret, ses locataires blancs ont déménagé.

Le lendemain du départ du dernier, elle a été réveillée à 7 heures du matin par deux Noirs qui voulaient utiliser son téléphone pour contacter leur employeur. Après qu'elle a refusé de les laisser l'utiliser, comme elle l'aurait fait pour n'importe quel étranger à une telle heure, elle a été malmenée et a eu peur d'être attaquée. Elle l'aurait été, si sa porte n'avait pas été munie d'une chaîne. Des familles d'immigrants ont essayé de lui louer des chambres, mais elle a toujours refusé. Ses maigres économies ont fondu et, après avoir payé les charges, il lui reste moins de 2 £ par semaine. Elle est allée demander une réduction d'impôt et a été reçue par une jeune fille qui, apprenant qu'elle avait une maison de sept pièces, lui a suggéré d'en louer une partie. Lorsqu'elle lui a dit que les seules personnes intéressées étaient des Noirs, la jeune fille lui a répondu que les préjugés raciaux ne la mèneraient nulle part dans ce pays. Elle est donc rentrée chez elle.

Le téléphone est son seul lien avec le monde extérieur. Sa famille paie la facture et l'aide du mieux qu'elle peut. Des immigrants ont proposé d'acheter sa maison – pour une somme que, en la louant, le propriétaire potentiel pourrait récupérer en quelques semaines ou tout au plus en quelques mois. Elle commence à avoir peur de sortir. Les fenêtres sont cassées. Elle trouve des excréments dans sa boîte aux lettres. Quand elle va faire ses courses, elle est suivie par des enfants, de charmants jeunes enfants noirs tout souriants. Ils ne parlent pas anglais, mais ils connaissent un mot. « Racialiste », scandent-ils. Lorsque la nouvelle loi sur les relations raciales sera adoptée, cette femme est convaincue qu'elle ira en prison. Et a-t-elle vraiment tort ? Je commence à me poser la question.

L'autre illusion dangereuse dont souffrent ceux qui sont volontairement ou non aveugles aux réalités se résume au mot d' »intégration ». S'intégrer dans une population, c'est devenir pour ainsi dire indiscernable de ses autres membres. Or, lorsqu'il existe des différences physiques marquées, notamment de couleur, l'intégration est toujours difficile, encore que, sur une certaine période, pas impossible. Parmi les immigrants du Commonwealth qui sont venus vivre ici au cours des quinze dernières années environ, il y en a plusieurs milliers dont le souhait et le but sont d'être intégrés et dont toutes les pensées et tous les efforts vont dans ce sens. Mais imaginer qu'une telle chose entre dans la tête d'une majorité importante et croissante d'immigrants et de leurs descendants est une idée fausse, ridicule et, de surcroît, dangereuse.

Nous sommes à la veille d'un changement. Jusqu'à présent, c'est la force des circonstances et du contexte qui a rendu l'idée même d'intégration inaccessible à la majeure partie de la population immigrée – elle n'a jamais conçu ou voulu une telle chose et, en raison de son nombre et de sa concentration physique, la pression en faveur de l'intégration, qui s'exerce normalement sur une petite minorité, ne s'est pas exercée sur elle. Nous voyons aujourd'hui se développer des forces positives qui agissent contre l'intégration, des intérêts particuliers qui visent à la préservation et à l'accentuation des différences raciales et religieuses, en vue de l'exercice d'une domination réelle, d'abord sur les immigrants, puis sur le reste de la population. Le nuage, pas plus gros qu'une main d'homme, qui peut si rapidement couvrir le ciel a été visible récemment à Wolverhampton, où tout indique qu'il va grossir rapidement. Les mots que je vais citer textuellement, tirés d'un article paru dans la presse locale du 17 février [1968], ne sont pas les miens, mais ceux d'un député et ministre travailliste. « La campagne menée par les communautés sikh pour maintenir des coutumes inappropriées en Grande-Bretagne est très regrettable. Travaillant en Grande-Bretagne, en particulier dans les services publics, elles doivent être prêtes à accepter les stipulations énoncées dans leur contrat de travail. La revendication de droits (ou devrait-on dire de rites ?) communautaires spéciaux conduit à une fragmentation dangereuse de la société. Ce communautarisme est un chancre ; qu'il soit pratiqué par une race (colour) ou une autre, il doit être fermement condamné ». C'est tout à l'honneur de John Stonehouse d'avoir eu la perspicacité de le percevoir et le courage de le dire.

Pour ces éléments dangereux qui créent des divisions, la législation proposée dans le projet de loi sur les relations interraciales est le pabulum dont ils ont besoin pour prospérer. C'est le moyen de montrer que les communautés d'immigrants peuvent s'organiser pour renforcer leurs membres, pour faire campagne contre leurs concitoyens et pour écraser et dominer les autres avec les armes légales que les ignorants et les personnes mal informées leur ont fournies. Lorsque je regarde vers l'avenir, des pressentiments m'envahissent. Comme le Romain, il me semble voir « le Tibre écumer sous des flots de sang ». Ce phénomène tragique et insoluble que nous observons avec horreur de l'autre côté de l'Atlantique, mais qui est intimement lié à l'histoire et à l'existence des États eux-mêmes, nous tombe dessus ici par notre propre volonté et notre propre négligence. En fait, il est déjà là. Numériquement parlant, il prendra bien avant la fin du siècle les proportions qu'il a prises aux États-Unis. Seules des mesures résolues et urgentes peuvent permettre de l'éviter dès maintenant. Je ne sais pas si le public aura la volonté d'exiger et d'obtenir que de telles mesures soient prises. Tout ce que je sais, c'est que le voir et ne pas en parler serait la grande trahison.

Exclu du Shadow Cabinet, Powell n'a jamais plus occupé de poste politique important, sans être toutefois exclu du parti conservateur. La raison en a sans doute été donnée en 1969, alors que Powell était toujours la personnalité politique préférée des Anglais (131), par l'un des membres du bureau national du parti : « Ok, s'est-il confié au député travailliste Brian Walden, Powell a tort sur les relations ethniques. Mais il représente une grande force perturbatrice. Nous avons besoin de cela. Nous avons besoin de politiques vraiment distinctes et de glamour. Enoch possède les deux » (132). Powell a quitté

le parti conservateur en février 1974, après avoir annoncé, considérant que la décision de Heath d'organiser des élections législatives anticipées était « essentiellement frauduleuse » (133) qu'il ne se représenterait pas et avoir recommandé aux électeurs d'accorder leur soutien au parti (le parti travailliste) qui s'était engagé à renégocier le traité de Rome et à le soumettre au peuple britannique. Pendant la législature 1970-74, il avait été le principal critique conservateur du gouvernement Heath, votant contre lui à cent quinze reprises. Il s'était opposé en particulier à la European Communities Bill de 1972, qu'il considérait comme une trahison de la souveraineté britannique et à l'Immigration Act de 1971, qui prévoyait le remplacement des employment vouchers par des work permits, l'octroi d'une résidence temporaire à l'immigrant (une fois qu'un immigrant avait obtenu un permis de travail, celui-ci était soumis à un renouvellement annuel. Ce n'est qu'après quatre ans de travail au Royaume-Uni, pendant lesquelles il détenait donc le statut de résident temporaire, qu'il serait autorisé à s'y installer ; les « patrials», que gov.uk définit, excusez du peu, comme « ceux qui ont des liens étroits avec le Royaume-Uni », étaient exemptés de cette loi), le renforcement de l'administration du contrôle de l'immigration et des mesures d'aide au rapatriement volontaire. Les résultats ne se sont pas faits attendre. En 1972, Idi Amin a expulsé un grand nombre d'Asiatiques de l'Ouganda et le gouvernement a autorisé l'immigration de 27 000 Asiatiques par le biais d'un Uganda Resettlement Board spécialement constitué à cet effet. Words not Action ? Ou, plutôt, si, mais systématiquement au détriment des Britanniques dignes du nom.

Avant de revenir plus en détail sur le combat acharné qu'il a continué à mener contre l'immigration après son discours de Birmingham, on ne saurait assez souligner ce point : s'il se battait évidemment aussi contre l'immigration illégale, c'est essentiellement l'immigration légale qu'il avait dans son viseur.

« D'après les statistiques fournies par le registraire général, Powell avait prévu qu'en vingt quinze ans (1985) il y aurait 3 500 000 migrants et leurs dépendants et descendants en Grande-Bretagne. Par la suite, ses estimations ont varié. En partie parce que le statisticien officiel prévoyait que la population de la Grande-Bretagne en 2000 serait de soixante-dix millions, Powell prévoyait que 6 % de la population serait constituée d'immigrants, c'est-à-dire qu'il y en aurait cinq à sept millions. En d'autres occasions, il prévit 4,5 millions d'immigrants. David Ennals, ministre de l'Intérieur, qualifia les projections de Powell sur l'augmentation de l'immigration de 'pure fantaisie'. Le gouvernement pensait qu'il y aurait 2,5 millions d'immigrants en 1988, soit un million de moins que les prévisions de Powell. Deux universitaires respectés par les travaillistes, Bill Smithies et Peter Fiddick, assurèrent qu'il n'en arriverait pas 3,5 millions'. Mark Bonham Carter, le président du Race Relations Board, prédit que seulement 4 % de la population britannique serait composée d'immigrants en 2000. [...] [U]ne étude de l'université de Sussex conclut qu'il y aurait trois millions d'immigrants d'ici 2000, tandis que le département de recherche du parti conservateur estima qu'il y en aurait entre 1,4 million et 2,1 millions et 'au maximum' 2,5 millions. Les dirigeants du parti conservateur furent informés par leur propre chercheur que Powell se trompait en croyant que l'immigration n'était pas en déclin. 'Nous pouvons nous attendre à une diminution spectaculaire de l'immigration', affirma apparemment le chercheur. Dubitatif quant aux statistiques,

Powell fondait son estimation sur des preuves empiriques. Le taux de natalité à Wolverhampton, dit-il à Eastbourne le 16 novembre 1968, illustrait son propos. La population de la ville était de 267 000 habitants. Sur ce nombre, 5,13 % étaient des immigrants, mais ils étaient responsables de 23 % des naissances. A cette époque, il prédisait que le nombre total d'immigrants au Royaume-Uni en 2002 serait de 4,5 millions. Mais, en 1969, Powell se rendit compte qu'il y avait une faille dans les statistiques. Le nombre d'immigrants et de personnes à leur charge ne comprenait pas leurs enfants nés au Royaume-Uni. Son estimation passa donc de 5 à 7 millions d'immigrants en 2000. [...]. [Le 11] novembre [1969], il déclara à la Chambre des communes que, d'ici vingt-cinq ans, dans le centre de Londres, 'il y aura des quartiers entiers qui seront entièrement occupés par des étrangers.... Je dois dire à la Chambre que, à mon avis et j'en assume l'entièvre responsabilité, une telle perspective comporte le plus grave danger de violence intestine' » (134). Deux mois plus tard, il a déclaré lors de la conférence des jeunes conservateurs à Scarborough que les mesures positives en faveur des immigrants ne devaient être acceptées que dans le cadre d'un programme de rapatriement « volontaire et assisté » ; sans cela, « elles encourageront toutes les personnes concernées à se tromper de plus en plus sur l'ampleur et la nature réelles de l'éventualité et à gaspiller les quelques précieuses années qui restent avant qu'il ne soit plus possible d'éviter le désastre » (135).

Le recensement de 2001 a fait état d'un peu plus de cinquante-trois millions de Blancs sur une population totale de près de cinquante neuf millions, ce qui fait à peu près six millions de personnes de couleur. Le recensement de 2011 a fait état d'un peu plus de quarante-huit millions de Blancs sur une population totale de cinquante six millions, ce qui fait huit millions de personnes de couleur. « Enoch was right » (136).

Le « nombre » (« number »), ne cessait-il de marteler, est essentiel. Le nombre d'immigrants, mais non les statistiques, de l'immigration, d'autant qu'il avait bien conscience qu'elles étaient truquées (137). « Les gens, a-t-il fait remarquer dans un discours prononcé peu avant l'adoption du projet de loi sur l'immigration (Immigration Bill) (octobre 1971) et intitulé « Immigration », les gens qui vivent ici et dans beaucoup d'autres régions de l'Angleterre urbaine n'ont pas besoin de statistiques pour le savoir ; ils le savent, parce qu'ils voient et parce qu'ils pensent. Pourtant, s'il fallait des statistiques, elles sont là. Il est étrange de se rappeler qu'il y a seulement trois ans, des déclarations qui étaient loin de correspondre à ce que l'on sait aujourd'hui étaient accueillies avec un ridicule horrifié partout sauf dans les régions concernées. J'ai du mal à croire qu'il se soit écoulé si peu de temps depuis que, alors que je rendais publics les chiffres les uns après les autres, j'ai dû endurer ces débats stupides avec des universitaires et des experts autopropagandés qui m'expliquaient qu'il ne s'agissait que d'une frayeur passagère. Ce babilage s'est tu, mais le silence est plus sinistre que le bruit. Alors que la démonstration est faite, impossible à réfuter, qu'un cinquième, un quart, un tiers d'une génération entière est déjà de couleur dans des endroits comme Smethwick, Wolverhampton et Birmingham, les gens savent ce que cela signifie pour l'avenir. Cela signifie immanquablement une plus grande proportion de personnes de couleur, car, même sans tenir compte de l'adjonction extérieure (qui se poursuit) et de quelque

différence que ce soit dans le taux de natalité, il reste que la population indigène a tendance à émigrer. Ceux qui envisagent cette éventualité, qui, il y a seulement quelques années, aurait semblé incroyablement monstrueuse, gardent presque tous le silence. Ce n'est pas qu'ils soient inconscients de la signification, pas plus que de l'importance, de cette éventualité » (138)..

Mais « [c]omment donc la propagande du ministère de l'Intérieur est-elle fabriquée ? Très simplement : elle ne prend en compte que les chiffres des personnes ayant obtenu un statut de résident permanent et, même dans ces chiffres, elle n'inclut pas les Asiatiques d'Afrique de l'Est. Pourtant, les hommes qui font ces déclarations savent parfaitement que beaucoup de ceux qui ne l'ont pas obtenu s'installent en fait de façon permanente. Ils savent aussi parfaitement que l'immigration nette (les 'entrées' moins les 'sorties') est le seul chiffre pertinent et que, pour cette raison, il est exclusivement utilisé par le Registrar-General lui-même dans tous les calculs et prévisions au sujet de la population de couleur. On peut se demander qui sont ces hommes qui sont si déterminés à présenter une fausse image et quelles peuvent être leurs motivations » (139). On peut se le demander.

Un discours électoral prononcé par Powell à Northfield, Birmingham, le 1er juin 1970, intitulé « Muddle and Malice in the Media » et qui commençait par ces mots : « Great-Britain is at the moment under attack », faisait référence à un ennemi déjà à l'intérieur des murs, à des « forces », « [I]es mêmes forces [qui] sont à l'œuvre dans d'autres pays occidentaux » (140). « L'ennemi » n'est cependant pas nommé. Il est question du mouvement étudiantin qui sévissait alors dans les pays occidentaux ; des « Antillais, Africains et Asiatiques » ; de l'État, qui, en réponse à « la menace du désordre organisé » que représentaient les manifestations étudiantes, exerce son autorité « non pas en faveur du citoyen pacifique, mais contre lui », mais ni les uns ni les autres ne sont « l'ennemi » ; pas plus le premier, puisqu'il est décrit comme une « arme » de « l'ennemi » et non comme « l'ennemi » que les seconds, puisqu'il est souligné que « les ennemis de la Grande-Bretagne n'ont pas dû en revenir de voir le nombre [d'entre eux] concentrés dans ses grandes villes s'approcher de la barre des deux millions, sans qu'aucune diminution de leur accroissement soit encore en vue », ou le troisième, puisqu'il est indiqué que « le désordre (...) a été à deux doigts de détruire l'autorité du gouvernement civil » et que « [I]es chefs de parti, hypnotisés, reprennent à l'ennemi des poncifs comme 'raciste' et 'non chrétien' et les appliquent à des collègues politiques de toujours ». Pourtant, qui « [dénonce] comme 'controversées', 'extrémistes', 'explosives', 'scandaleuses' et [attaque] avec une violence et une haine tout à fait inconnues dans les débats sur de simples questions politiques des opinions que la majorité des gens partagent tout naturellement [...], s'ils osent les exprimer publiquement ? » Qui est cet « agresseur », dont « tout le pouvoir [...] dépend de sa capacité à empêcher les gens de voir ce qui se passe et de dire ce qu'ils voient » (141). Qui « dit aux habitants de ce pays qu'ils ne doivent ni s'alarmer ni s'opposer à l'introduction dans ce pays d'une population antillaise, africaine et asiatique qui atteindra plusieurs millions d'individus dans ce pays [et que], [s]'ils le font, ils ont des 'préjugés', sont 'racistes', 'anti-chrétiens' et 'ne montrent pas l'exemple au reste du monde' ? » Qui amène « littéralement [I]e public à dire que le noir est blanc », si ce n'est le « gouvernement civil » et les « dirigeants de parti » ? En cela ils

sont assistés par les « manipulateurs », à savoir les médias, qui « critiquent ceux qui disent qu'un enfant né de parents anglais à Pékin n'est pas chinois, mais anglais ou qu'un enfant né de parents indiens à Birmingham n'est pas anglais, mais indien. C'est même une hérésie d'affirmer le fait évident que les Anglais sont une nation blanche. Que ceux qui y participent le sachent ou non, ce processus de lavage de cerveau par la répétition d'absurdités manifestes est une arme sinistre et mortelle. En fin de compte, il rend la majorité des gens, qui est désignée pour être la victime de la violence, de la révolution ou de la tyrannie, incapable de se défendre, en les privant de leur intelligence et en les convainquant que ce qu'ils pensaient être juste est faux ». Powell pensait tout simplement que « l'ennemi » avait été « infiltré » dans les institutions : « le peuple de ce pays, a-t-il déclaré dans un discours le 11 juin 1970, a été trompé, cruellement et avec persistance, au point que l'on commence à se demander si le Foreign Office est le seul département d'État dans lequel les ennemis de ce pays ont été infiltrés » (142).

Si, donc, Powell n'a pas, comme nous venons de le faire, désigné nommément l'ennemi (dans les rangs duquel se trouve également les hauts fonctionnaires et les grands patrons), il en a revanche clairement indiqué l'objectif : « il y a des gens qui veulent un problème racial afin de déstabiliser la société » ; « [i]l y a des gens dont l'intention est de détruire la société telle que nous la connaissons et la 'race' ou la 'couleur' » est l'un de ces pieds de biche qu'ils ont l'intention d'utiliser pour ce travail de démolition (143). »

En 1972, David Lane, ministre conservateur des relations interraciales, avait déclaré que la Grande-Bretagne était une île surpeuplée et qu'elle ne devait plus accueillir d'immigrants ; le conseil municipal de Leicester avait affirmé que « Leicester est plein » et exhorté les immigrants à aller ailleurs. La même année, le gouvernement Heath avait accordé l'entrée en Grande-Bretagne à 27 000 détenteurs de passeports britanniques asiatiques expulsés de l'Ouganda par Idi Amin (144), du moins selon les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur, que Powell avait accusé à plusieurs reprises de mentir au public britannique sur le nombre réel d'immigrants ougandais et asiatiques arrivés en Grande-Bretagne entre septembre et novembre 1972 (145). Powell avait présenté une motion au sujet de l'affaire ougandaise au congrès annuel du parti conservateur en octobre de la même année : elle avait été rejetée (146).

Unioniste convaincu, il a été adopté comme candidat de l'Ulster Unionist pour la circonscription de South Down et élu lors des élections générales d'octobre 1974 (il a conservé le siège jusqu'en 1987). Le 24 mai 1976, il a prononcé un discours dans lequel il citait abondamment un rapport, non encore publié, d'un haut fonctionnaire du Foreign Office qui prétendait que l'Inde et le Pakistan échappaient largement au contrôle de l'immigration et qu'un certain nombre d'immigrants non qualifiés obtenaient frauduleusement des documents et les utilisaient pour entrer en Grande-Bretagne. Par ailleurs, Powell établissait une comparaison explicite entre le Belfast contemporain et les villes britanniques dans un avenir proche (147). En 1975, après avoir remporté l'élection à la tête du parti conservateur, Thatcher a

refusé d'offrir à Powell un siège dans le cabinet fantôme, car, a-t-elle osé dire, « il a tourné le dos à son propre peuple » en quittant le parti (148). En juin 1975, suite à l'échec de la campagne de Powell en faveur du 'non' au référendum sur l'adhésion à la Communauté européenne, l'un de ses partisans de longue date, Bee Carthew, lui a écrit : « Il semble tout à fait normal et approprié de vous écrire le jour du Saint Patron des causes perdues, car Pam m'a dit que vous aviez dit que c'était 'terrible' que j'ai rejoint le National Front... Pam m'a dit que vous aviez fait référence à la 'démocratie' et que vous lui aviez dit que le Front était 'dangereux' (bon sang, j'aimerais que ce soit le cas !). Et bien, en ce qui concerne la démocratie, est-ce qu'un parti depuis la guerre a inclus dans un manifeste électoral la proposition de transformer le Royaume-Uni en une société multiraciale ? Jamais de la vie ! La 'démocratie' ressemble à l'un de ces amis qui, dès qu'on a des ennuis, n'est plus là. » Elle a ajouté : « Eh bien, au début de mon adolescence, j'étais membre de la Ligue fasciste et membre de la Croix de Feu. Je suppose que c'est un peu comme la malaria, une fois qu'on l'a dans le sang, impossible de s'en débarrasser. » Powell lui a répondu qu'elle n'avait rien fait de « terrible » en rejoignant le NF, puis lui expliqua qu'il n'avait pas grande chance « d'influencer ceux qui forment ou pourraient former une majorité à la Chambre des Communes (...) en rejoignant une organisation qui n'a aucune représentation actuelle [...]. Je suis obstinément – peut-être même bêtement – parlementaire » (149).

Le 28 mars 1981, dans un discours devant les jeunes conservateurs à Ashton-under-Lyne (150), il a dénoncé l'existence d'une « conspiration du silence » entre le gouvernement et l'opposition au sujet de l'augmentation des naissances dans la population immigrée. « 'Nous n'avons encore rien vu', dit-il, est une phrase que nous gagnerions à nous répéter chaque fois que nous essayons de nous faire une idée de cet avenir ». Il a critiqué ceux qui pensaient qu'il était « trop tard pour faire quoi que ce soit » et s'est dit convaincu de l'inéluctabilité « d'une violence d'une telle ampleur qu'on ne peut la décrire que comme une guerre civile ». Il a déclaré qu'il était nécessaire de « procéder à une ré-émigration au moins aussi massive que l'immigration ». Interrogée par ITN peu après les émeutes de Brixton (10-12 avril 1981) sur la remarque de Powell que « nous n'avons encore rien vu », « langue de bois », plus connue sous le pseudonyme de « dame de fer », a répondu : « J'ai entendu Enoch Powell la faire et j'ai pensé que c'était une remarque très alarmante. Et j'espère de tout mon cœur que ce n'est pas vrai. J'espère obtenir plus de confiance et essayer de résoudre ces problèmes mieux que nous ne l'avons fait » (151).

En juillet 1981, une émeute a éclaté dans un quartier de Liverpool. Le 16, Powell a déclaré devant la Chambre des Communes que les émeutes ne pouvaient être comprises que si l'on prenait en considération le fait que, dans certaines grandes villes, entre un quart et la moitié des moins de 25 ans étaient immigrés ou descendants d'immigrés, puis il a lu cet extrait d'une lettre qu'il avait reçue d'un membre du public : « Ce que les émeutes en Angleterre signifient fondamentalement, c'est que les zones d'immigration ne sont pas des bassins statiques... mais des entités en expansion. Il s'ensuit qu'à mesure qu'ils s'étendent maison par maison, rue par rue, zone par zone, la population indigène doit reculer maison par maison, etc. au même rythme... Comme ils continuent à se multiplier et que nous ne pouvons pas reculer davantage, il doit y avoir un conflit ». « That is a National Front speech », s'est écrié

le député travailliste Flannery (152). Powell a répliqué : « J'ai été député de Wolverhampton pendant un quart de siècle. Ce que j'ai vu au cours de ces premières années du développement de ce problème à Wolverhampton m'a empêché de me dissocier de ce problème gigantesque et tragique ». Il a critiqué l'opinion selon laquelle les causes des émeutes étaient économiques : « Voulez-vous sérieusement dire que, tant qu'il y aura de la pauvreté, du chômage et des privations, nos villes seront mises à sac, que les policiers qui y travaillent seront l'objet d'attaques et que nous détruirons notre propre environnement ? Bien sûr que non ». Dame Judith Hart, de sa langue de vipère, s'est alors fendue d'un sophisme qui deviendra l'un des poncifs de la rhétorique immigrationniste de l'ennemi dans les années suivantes : « Ce gentleman tiendra peut-être compte du fait que la grande majorité des députés considèrent ce qu'il dit comme une méchante (evil) incitation à l'émeute (153). » Le 10 décembre, dans un discours prononcé à la Chambre des communes suite à la publication du rapport Scarman, commandé par le gouvernement britannique à la suite des émeutes de Brixton de 1981 et qui avait conclu que la communauté noire était aliénée parce qu'elle était économiquement défavorisée, Powell, prenant le contre-pied de cette conclusion, a déclaré que la communauté noire était aliénée pour la simple raison qu'elle était étrangère et a ajouté que les tensions allaient s'aggraver car la population non blanche était en augmentation (154).

En 1984, Powell s'en est pris à HMQ Queen parce que ses vœux télévisés de Noël 1983 contenait des images de son voyage en Inde pour la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. Selon lui, cela « suggérerait qu'elle a les affaires et les intérêts d'autres continents autant, voire plus, à cœur que ceux de son propre peuple », d'autant que « même ici, au Royaume-Uni, elle est plus préoccupée par les susceptibilités et les préjugés d'une minorité véhément de nouveaux arrivants que par la grande masse de ses sujets » (155). Le cinquantième anniversaire du discours de Birmingham a coïncidé avec la première réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Londres depuis une génération, suivie de peu par le mariage d'un prince héritier britannique à une actrice métisse (156).

En 1985, de nouvelles émeutes raciales ont éclaté en Angleterre, dans les deux cas à la suite d'une altercation entre un conducteur noir et un policier blanc. Dans un débat à la Chambre des Communes le 23 octobre 1985, Powell a réitéré ce qu'il avait affirmé à propos de celles de 1981, à savoir qu'elles venaient confirmer les avertissements qu'il avait formulés depuis 1968 au sujet de l'immigration, qu'elles étaient intimement liées à la taille et à la concentration de la population noire dans certaines localités et que la seule solution était le rapatriement. « Le 20 septembre, dit-il (il s'était déjà adressé dans les mêmes termes à l'Association des femmes conservatrices de Birkenhead en septembre 1985), immédiatement après les événements de Handsworth, j'ai adressé deux questions au Premier ministre. Ce sont des questions auxquelles elle n'a pas encore répondu, mais auxquelles il faudra répondre. Dans ce discours, j'ai de nouveau fait référence à la projection, à mon avis irréfutable, selon laquelle, dans un avenir prévisible, pas moins d'un tiers de la population du centre de Londres sera originaire du Nouveau Commonwealth et du Pakistan et qu'il en ira de même des grandes villes de toute l'Angleterre. J'ai demandé au Premier ministre si elle acceptait cette projection. Si elle l'acceptait ou qu'elle la remplaçait

par une autre qu'elle considérait comme plus précise, quel genre de Grande-Bretagne et quel genre de Londres croyait-elle qu'il y aurait ? » « Je ne me plains pas de ne pas avoir reçu de réponse instantanée. À l'époque, le Premier ministre se trouvait à Amman et s'efforçait de ramener la paix dans une autre région troublée du monde. J'ai considéré comme une marque de courtoisie – et peut-être aussi de sagesse de sa part – le fait qu'elle n'ait pas tenté de répondre de façon impromptue. Mais la réponse est toujours en suspens. Ce que je ne peux pas croire, c'est que lorsqu'un défi de ce genre est lancé au Premier ministre, les fonctionnaires concernés ne demandent pas conseil sur la réponse à y apporter. Je ne peux pas non plus croire que, si l'avis obtenu était contraire à la proposition que j'ai faite au Premier ministre, cette réponse n'aurait pas été donnée rapidement et avec un maximum de publicité. En effet, il y a toutes sortes de personnes au courant des faits correspondants qui, si elles avaient été disposées ou capables de contester ma projection, n'auraient été que trop heureuses de le faire ». Après avoir donc suggéré que des troubles à l'autre bout du monde se produisent décidément toujours à point nommé pour ceux et celles qui ont théoriquement la charge de trouver une solution à ceux qui se produisent en Europe de l'Ouest, Powell a poursuivit ainsi : « Je soupçonne que la réponse que le Premier ministre a obtenue n'était pas seulement qu'elle ne pouvait pas contester ma projection. La réponse qu'elle a plus probablement reçue était que la véritable projection était plus élevée que celle que je lui avais présentée et que, par conséquent, il était sage pour elle de faire comme si de rien n'était » (157). « L'honorable député de Birmingham, Selly Oak (M. Beaumont-Dark) a attiré l'attention sur le profond changement qui s'est produit dans la composition de la population du centre de Londres, de sa ville et de la mienne, ainsi que d'autres villes. Il n'a pas attiré l'attention sur le fait que ce phénomène n'est pas statique, mais dynamique. Il se poursuit. La transformation de la population à laquelle nous avons assisté jusqu'à présent, comme la violence urbaine à laquelle nous avons assisté jusqu'ici, n'est rien comparée à celle que nous savons être à venir. Les gens ordinaires qui vivent dans ces endroits le savent parfaitement et la connaissance qu'ils en ont assombrit ces villes et le centre de Londres ». « Que faut-il faire ? », a alors demandé Powell. Quelque chose que les membres du gouvernement ne peuvent pas faire : « il faut que les membres du gouvernement reconnaissent les faits. Ils doivent se présenter devant les citoyens de ce pays et leur dire : 'Vous n'êtes pas seulement confrontés' [...] à la situation existante ; vous êtes confrontés à une nouvelle transformation dont le présent ne vous a donné qu'une faible idée'. Cela dit, le gouvernement doit répondre à la deuxième question que j'ai posée au Premier ministre : si c'est la transformation qu'elle est incapable de nier qui nous attend, quelle sorte de Grande-Bretagne pense-t-elle que ce sera ? » « Nous n'avons pas besoin d'enquêtes judiciaires. Nous exigeons la vérité et l'honnêteté de la part de ceux qui sont au pouvoir. C'est ce que veut le peuple de ce pays. Il a été trompé jusqu'à présent, mais il finira par l'avoir... » Le ministre de l'Intérieur a conclu le débat, sous les applaudissements, par cette pirouette grandiloquente : « En Grande-Bretagne, la discipline est aujourd'hui un gros mot. Elle a disparu depuis longtemps de millions de foyers et de milliers d'écoles. La police est le principal bastion de la discipline et de la responsabilité dans notre société. Notre tâche principale est de rétablir dans les zones touchées cette confiance dont jouissent tous les citoyens respectueux de la loi en Grande-Bretagne – la paix sous l'autorité de la loi. Notre police sera au service de cette entreprise (158). » « Vous sentez que vous vous endormez. Vous vous laissez aller, laissez-vous aller doucement dans cette sensation très agréable qui vous enveloppe; vous ne résistez plus, maintenant vous dormez... »

Après l'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990, Powell a déclaré que, comme le Royaume-Uni n'était pas « formellement » un allié du Koweït et que l'équilibre des forces au Moyen-Orient avait cessé d'être une préoccupation britannique après la fin de l'Empire britannique, le Royaume-Uni ne devait pas entrer en guerre. « Saddam Hussein a encore du chemin à faire avant que ses troupes ne viennent déferler sur les plages du Kent ou du Sussex » (159). Le 21 octobre, il écrivait : « Le monde est rempli d'hommes mauvais qui font le mal. Cela ne fait pas de nous des policiers qui doivent les arrêter, ni des juges qui doivent les déclarer coupables et les condamner. Qu'est-ce que le dirigeant irakien a de spécial pour que nous découvrions soudain que nous devons être ses geôliers et ses juges ? ... En tant que nation, nous n'avons aucun intérêt dans l'existence ou la non-existence du Koweït ou, d'ailleurs, de l'Arabie saoudite en tant qu'État indépendant. Je me demande parfois si, lorsque nous avons perdu notre pouvoir, nous avons omis de perdre notre arrogance » (160). Powell a rejeté en bloc « la théorie [onusienne] de l'indivisibilité de la paix, la proposition selon laquelle la guerre dans une partie du monde expose nécessairement les nations d'autres parties du monde à un risque accru de guerre » (161). C'est pourquoi, logique avec lui-même, il a déclaré en 1991 : « L'État appelé Yougoslavie a cessé de comprendre des habitants qui acceptent d'être gouvernés en tant que tels [par cet État]. Quelles seront les conséquences de cette situation, qui sommes-nous pour en décider ? La guerre, appelée guerre civile, est un moyen de s'en assurer, peut-être le seul disponible. Si nous disons qu'il n'y aura pas de guerre civile – et plus encore, si nous nous chargeons d'essayer d'empêcher la guerre civile – nous usurpons la décision de savoir qui doit gouverner qui, comment où et dans quelles limites. Qui nous a donné ce droit ? Qui a dit que c'était notre affaire... Ce serait notre affaire, si l'une ou l'autre issue était dangereuse pour notre propre sécurité, bien que, dans ce cas, le danger devrait être distinct et palpable, sans qu'il soit question d'un quelconque intérêt au-delà de la sécurité, comme, par exemple, un avantage ou un désavantage économique contingent... » (162). Au sujet de l'équilibre des forces, Powell a fait valoir que, « en retardant l'atteinte de cet équilibre, les efforts soi-disant 'humanitaires' des interventionnistes prolongent les souffrances de ceux qu'ils sont censés essayer d'aider : en intervenant dans ce qui ne nous concerne pas, nous faisons le mal, pas le bien » (163). Il aurait pu ajouter que chaque guerre à l'autre bout du monde se traduit par un afflux supplémentaire d'immigrés dans les pays d'Europe de l'Ouest gérés par un gouvernement favorable à l'intervention ou carrément belligérant. Dès 1992, il avait élaboré une critique totale du concept émergeant de nouvel ordre mondial.

Quelques heures après avoir été admis à l'hôpital King Edward VII de Londres le 8 février 1998, Powell a demandé où était son repas. Lorsqu'on lui a répondu qu'il était alimenté par voie intraveineuse, il a dit : « Je n'appelle pas ça un déjeuner. » Ce sont les derniers mots qui ont été rapportés de lui (164).

Vêtu d'un uniforme de brigadier, son corps a été mis en bière dans la concession de son régiment au cimetière de Warwick, dans le Warwickshire, dix jours après un service funèbre familial à l'abbaye de

Westminster et des services publics à St. Margaret, Westminster et à la Collegiate Church of St Mary, Warwick. La crème britannique de l'immigrationnisme osa aller à son enterrement et y faire son éloge.

B. K., septembre 2022.

- (1) Fay Blake et Kim Blake, *Black Presence in Britain Through the 16th and 17th Centuries*, Austin Macauley Publishers Limited, 2020, p. 18 ; Miranda Kaufmann, *Black Tudors: The Untold Story*. OneWorld, p. 121 ; Bidisha, Tudor, English and black – and not a slave in sight, 30 octobre 2017, <https://www.theguardian.com/world/2017/oct/29/tudor-english-black-not-slave-in-sight-miranda-kaufmann-history> ; The prosperous silk weaver, BBC History Magazine, novembre 2017, <https://www.pressreader.com/uk/bbc-history-magazine/20171109/2821750613754119>.
- (2) Richard Hakluyt, *The Principal Navigations, Voyages, Traffiques, and Discoveries of the English Nation*, The second voyage to Guinea set out by Sir George Barne, Sir John Yorke, Thomas Lok, Anthonie Hickman and Edward Castelin, in the yere 1554. The Captaine whereof was M. John Lok. E. P. Dutton & Co. 1554, p. 522.
- (3) David Olusoga, *Black and British. A Forgotten History*, Macmillan, 2017, p. 15.
- (4) Ibid., p. 17.
- (5) Ibid.
- (6) Voir Charles Nicholl, *The Lodger: Shakespeare on Silver Street*, Penguin Books Limited, 2008.
- (7) Voir Ian Mortimer, *The Time Traveller's Guide to Elizabethan England*. International Edition, 2013, p. 120.
- (8) David Olusoga, op. cit., p. 17.
- (9) Britain's first black community in Elizabethan London, 20 juillet 2012, <https://www.bbc.com/news/magazine-18903391>.
- (10) Voir Ian Mortimer, op. cit.
- (11) David Olusoga, op. cit., p. 65.
- (12) Ian Mortimer, op. cit., p. 119 ; Liza Picard, *Elizabeth's London: Everyday Life in Elizabethan London*, Phoenix, 2013 ; Kim F. Hall, *Things of Darkness: Economies of Race and Gender in Early Modern England*, Cornell University Press, 1996, p. 128.
- (13) Luke McBratney, Nicola Onyett et Andrew Ward, *AQA English Literature A: A Level and AS*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 20.

(14) David Olusoga, op. cit., p. 62.

(15) Ibid., p. 63. Elle déclarait également que les blackamoors étaient « entretenus et nourris ici, au grand dam des gens du peuple [de la reine], qui convoitent le secours que ces gens consomment et que la plupart d'entre eux sont des infidèles, qui ne comprennent ni le Christ ni son Évangile [...] » (cité in Carole Levin, *The Reign of Elizabeth I*, Basingstoke, Palgrave, 2017, p. 120-121).

(16) « Pourtant, pendant des décennies, ces deux documents, exhumés des archives et apparemment sans ambiguïté dans leur contenu, ont été (et c'est compréhensible) considérés par les historiens comme des preuves solides qu'une politique de déportation forcée des noirs avait été officiellement approuvée et qu'une telle politique reflétait une antipathie généralisée envers les Africains. En réalité, le projet de Van Senden était une entreprise lucrative [...] proposée par un marchand étranger plutôt que la preuve irréfutable d'un racisme envers les Noirs dans l'Angleterre d'Elizabeth » (ibid.) ; « et c'est compréhensible » ?

(17) Ray Costello, *Black Liverpool: The Early History of Britain's Oldest Black Community 1730-1918*. Liverpool, Picton Press, 2001.

(18) David Dabydeen, *Hogarth's Blacks: Images of Blacks in Eighteenth Century*, Manchester, Manchester University Press, 1987, p. 18.

(19) David Olusoga, op. cit., p. 83.

(20) Stephen J. Braidwood, *Initiatives and Organisation of the Black Poor, 1786-1787, Slavery and Abolition*, n° 3, 1984 [p. 211-227], p. 212.

(21) Cité in J. David Kemp, *Musk-Cats and Monkies: Africans and Domestic Slavery, the Judicial Process, and Somerset's Case in Eighteenth-Century England. A Thesis*, Lehigh University, août 2001, p. 29.

(22) Cité in Rob Sewell, *Chartist Revolution*, Wellred Books, 2020.

(23) Peter Fryer, *Staying Power: The History of Black People in Britain*, Pluto Press, 1984, p. 72.

(24) Cité in Peter Linbaugh et Marcus Redicker, *The Many-Headed Hydra: Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic*, Boston. 2000 ; voir aussi W. Jeffery Bolster, *Black Jacks: African American Seamen in the Age of Sail*, Cambridge, Ms., Harvard University Press, 1997, p. 27, 148-149; Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea*, Cambridge, Ms., Harvard University Press, 1987, p. 80, 250.

(25) *General Evening Post*, 15 décembre 1787, p. 1 ; *Old Bailey, The World*, 18 Juillet 1787, p. 3.

(26) James Tobin, *Cursory Remarks upon the Reverend Mr. Ramsay's Essay on the Treatment and Conversion of African Slaves in the Sugar Colonies*, Londres, G. and T. Wilkie, 1785, p. 118

(27) *Morning Post*, 22 juillet 1777, p. 2.

(28) Cité in The Retrospective Review, and Historical and Antiquarian Magazine, vol. 12, Première Partie, Londres, 1825, p. 221-222. Long confirma amplement les propos de Fielding : « En arrivant à Londres, ces serviteurs font rapidement la connaissance d'un groupe de Noirs qui, après s'être enfuis de leurs propriétaires respectifs à différentes époques, se reposent ici dans l'aisance et l'indolence et s'efforcent de renforcer leur parti en attirant le plus grand nombre de ces étrangers dans l'association pour les utiliser à leurs fins. Il n'est pas rare qu'ils tombent en compagnie de domestiques blancs vicieux et de prostituées abandonnées de la ville ; ils sont ainsi rapidement débauchés dans leurs mœurs, instruits dans la science de la friponnerie domestique, dépouillés de leur argent et poussés à commettre quelque vol ou quelque délit, ce qui fait qu'ils ont honte ou peur de retourner chez leur maître. Mais, après l'avoir quitté, ils ne restent pas longtemps sans emploi ; les mêmes amis zélés et les mêmes petits traquants, qui les ont arrachés à leur ancien maître, trouvent le moyen, par les bureaux d'enregistrement et par d'autres voies, de leur procurer une place dans quelque famille et c'est là que réside pour l'essentiel le grief. Beaucoup de personnes de rang et de fortune entretiennent ces fugitifs au même titre que d'autres domestiques et souvent de préférence à eux, au grand préjudice du propriétaire ; celui-ci ayant payé une somme à l'État pour son nègre, ses services sont autant la propriété du propriétaire et une partie de sa fortune que la propriété de la personne qui l'héberge est celle de cette personne » (cité in F. O. Shyllon, Black People in Britain 1555-1833, Institute of Race Relations Institute of Race Relations, 1977, p. 98).

(29) Edward Long, Candid Reflections Upon the Judgment Lately Awarded by the Court of King's Bench, in Westminster-Hall, on What Is Commonly Called the Negroe-Cause by a Planter, 1772, p. 46.

(30) Peter Fryer, op. cit., p. 67, 69.

(31) Ibid., p. 69.

(32) Dans une lettre adressée à Lord Hawkesbury 1789, peu après avoir été renvoyé, pour avoir protesté contre la mauvaise gestion financière de la colonie, du poste de Commissaire des approvisionnements et des magasins pour les Noirs pauvres allant en Sierra Leone, auquel il avait été nommé en 1786, Olaudah Equiano, un Igbo kidnappé enfant et emmené aux Antilles pour y être réduit en esclavage, montre que, bien avant la plupart des abolitionnistes blancs, il avait saisi les bienfaits de l'abolition de l'esclavage pour le commerce : « Une fois qu'un système de commerce sera établi en Afrique, la demande de produits manufacturés augmentera très rapidement, car les indigènes adopteront insensiblement nos modes, nos manières, nos coutumes, etc. etc. La consommation de produits manufacturés britanniques sera proportionnelle à la civilisation. » « L'abolition de l'esclavage diabolique donnera une extension très rapide et permanente aux manufactures, contrairement à ce qu'affirment certaines personnes. Les manufactures de ce pays doivent avoir et auront, dans la nature et la raison des choses, un emploi complet et constant en fournissant les marchés africains. La population, les entrailles et la surface de l'Afrique abondent en produits précieux et utiles ; les trésors cachés de ces pays seront mis en lumière et en circulation. L'industrie, l'entreprise et l'exploitation minière atteindront leur plein potentiel, proportionnel à leur effet civilisateur. En un mot, cela ouvre un champ infini au fabricant et au marchand aventurier britannique » (Paul Edwards et James Walvin, Black Personalities In The Era Of The Slave Trade, The Macmillan Press Ltd, 1983, p. 141). La pensée mercantiliste d'Equiano rejoignait celle

de Paul Cuffe (1759 – 1817), riche quaker métis et ami proche de James Madison, qui réinstalla des Bostoniens afro-américains en Sierra Leone en 1815 (Mavis C. Campbell, *Back to Africa: George Ross and the Maroons: from Nova Scotia to Sierra Leone*, Trenton, NJ, Africa World Press, 1993, p. xi).

(33) Ryan Hanley, *Beyond Slavery and Abolition. Black British Writing, c1770-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 175.

(34) Peter Fryer, op. cit., p. 69.

(35) Norma Myers, *In search of the invisible: British black family and community, 1780–1830*, vol. 13, n° 3 [p. 156-180], p. 163.

(36) Edward Long, op. cit., p. 48-49., cité in ibid., p. 32.

(37) Raymond T. Smith, *The Caribbean Family: Continuity and Transformation*, P. C. Emmer, Bridget Brereton et B. W. Higman (éds.), *General History of the Caribbean: The Caribbean in the Twentieth Century*, UNESCO, 2004, p. 510.

(38) Cité in J. David Kemp, op. cit., p. 32.

(39) Peter Fryer, op. cit., p. 162

(40) Cité in David Brion Davis, *The Problem of Slavery in the Age of Revolution, 1770-1823*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 495. Voir aussi Katherine Paugh, *The Politics of Reproduction: Race, Medicine, and Fertility in the Age of Abolition*, New York et Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 75.

(41) Geoffrey Tillotson, Paul Fussell et Marshall Waingrow, *Eighteenth-century English Literature*, Harcourt, Brace & World, 1969, p. 7. Cité in Carver Wendell Waters, *Voice in the Slave Narratives of Olaudah Equiano*, Edwin Mellen Press, 2002, p. 67.

(42) John Fielding, *A Plan for a Preservatory and Reformatory for the Benefit of Deserted Girls and Prostitutes Londres 1758*, p. 5 ; ils étaient des « [a]pprentis, compagnons, ouvriers, domestiques, serveurs, artisans, commerçants, petits commerçants, tisserands de Spitalfields, charbonniers de l'est de Londres, tanneurs, brasseurs, dockers et marins » (Peter Fryer, op. cit., p. 71).

(43) Accusé de haute trahison, il fut confortablement emprisonné dans la Tour de Londres et autorisé à recevoir des visiteurs (Percy Livingstone Parker [éd.], *The Journal of John Wesley Chicago*, Moody Press, 1951, p 371).

(44) Norma Myers, *Reconstructing the Black Past. Blacks in Britain, C. 1780-1830*, Londres et New York, Routledge, 1996, p. 68 ; Marika Sherwood, *Blacks in the Gordon Riots*, *History Today*, vol. 47, n° 12, 1997 [p. 4-28], p. 25.

(45) Le 7 novembre 1775, le gouverneur royal de Virginie John Murray, Comte de Dunmore, avait eu la brillante idée de faire la proclamation suivante : « J'invite par la présente... tous les serviteurs sous

contrat (indentured), les nègres ou autres personnes libres qui sont capables et désireux de porter les armes à se joindre aux troupes de Sa Majesté dès que possible, afin de ramener plus rapidement la colonie à un sens approprié de son devoir envers la couronne et la dignité de Sa Majesté » (cité in William E. Alt et Betty L. Alt, *Black Soldiers, White Wars: Black Warriors from Antiquity to the Present*, Westport, CT et Londres, Praeger, 2002, p. 19) ; à la fin de la guerre, ils quittèrent avec les Britanniques Charleston, Savannah et New York et se rendirent pour la plupart à Halifax, en Jamaïque, à Sainte-Lucie ou à Nassau. Des centaines d'autres furent envoyés en Nouvelle-Écosse, où ils espéraient recevoir des terres et des fonds du gouvernement britannique, mais leurs demandes furent rejetées (Gretchen Gerzina, *Black London: Life Before Emancipation*, Rutgers University Press, 1995. p. 136).

(46) Ceux qui en obtinrent une l'obtinrent grâce à l'appui de loyalistes blancs de premier plan (Peter Fryer, op. cit, p. 194 ; tous les loyalistes blancs n'en obtinrent pas une).

(47) Cité in Julia Bibko, *The American Revolution and the Black Loyalist Exodus*, *History: A Journal of Student Research.* vol. 1, n° 1, 2016, p. 63.

(48) Julie Winch, *Between Slavery and Freedom: Free People of Color in America From Settlement*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2014, p. 28.

(49) Voir, au sujet des marins noirs dans la marine britannique de l'époque, Sukhdev Sandhu, *The First Black Britons*, BBC, 17 février 2011,

https://www.bbc.co.uk/history/british/empire_seapower/black_britons_01.shtml.

(50) Il y avait environ 20 000 domestiques noirs en Angleterre en 1764 (Anthony H. Tibbles [éd.], *Transatlantic Slavery: Against Human Dignity*, Liverpool, Liverpool University Press, 1994, p. 81).

(51) Michael Sivapragasam, *Why Did Black Londoners not join the Sierra Leone Resettlement Scheme 1783-1815?*, Londres, Open University, 2013, p. 3 (cet article, comme en témoigne son titre, ne prend pas en compte les sources qui sont cités ici à l'appui du fait que les « black poors » avaient acceptés dans leur majorité d'être réinstallés en Sierra Leone).

(52) Cité in Stephen J. Braidwood, op. cit. p. 214.

(53) Mavis C. Campbell, op. cit., p. iv.

(54) Michael Sivapragasam, op.cit., p. 27.

(55) Stephen J. Braidwood, op. cit., p. 214.

(56) Cité in ibid., p. 73.

(57) Ibid.

(58) Ibid.

(59) Peter Fryer, op. cit., p. 194.

(60) « [L]e total des dépenses consacrées aux Noirs pauvres en 1786-1787 ne peut avoir été inférieur à 20 000 £ – ce qui correspond à quelque chose de l'ordre d'un demi-million de livres en valeur de 1984 », auxquels s'ajouta le coût de leur réinstallation en Sierra Leone, qui s'élevait à quelque 14 700 £ (Stephen J. Braidwood, op. cit., p. 216).

(61) James Tobin, *Cursory Remarks upon the Reverend Mr. Ramsay's Essay on the Treatment and Conversion of African Slaves in the Sugar Colonies*, 1785, p. 117-118 ; Gordon Turnbull, *An Apology for Negro Slavery: or the West-India Planters vindicated from the charges of Inhumanity* Londres, J. Stevenson, 1786, p. 32 ; Gilbert Francklyn, *An Answer to the Rev. Mr Clarkson's Essay on the Slavery and Commerce of the Human Species, particularly the African*, Londres, J. Walter, 1789, p. 165.

(62) *Morning Post and Daily Advertiser*, 22 décembre 1786, p. 2.

(63) James Grant, *Sketches in London*, Londres, William Tegg, 1838, p. 26-27 ; John Thomas Smith, *Vagabondiana: or, Anecdotes of Mendicant Wanderers Through the streets of London*, Londres, J. & A. Arch, 1817, p. 33-35 ; *General Evening Post*, 26-28 août 1773, p. 3.

(64) Cité in Adele Logan Alexander, *Homelands and Waterways: The American Journey of the Bond Family*, 1846-1926, Vintage Books, 2000, p. 33.

(65) *To the Conductor of the World, The World*, 9 mai 1789, p. 2.

(66) Carl Bernhard Wadström, *An Essay on Colonization*, vol. 1, Londres, 1794, p. 220.

(67) Cité in Ryan Hanley, op. cit., p. 190.

(68) Stephen J. Braidwood, op. cit., p. 217.

(69) Cité in Mavis C. Campbell, op. cit., p. vii ; mais aussi, comme il ne le précisa pas, dans le but de servir de tête de pont aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne en Afrique (voir supra, note 32).

(70) Stephen J Braidwood, op. cit., p. 218.

(71) Cité in ibid., p. 218.

(72) Ryan Hanley, op. cit., p. 194.

(73) Carl Bernhard Wadström, op. cit., p. 220.

(74) *Morning Herald*, 29 décembre 1786, 2 janvier 1787, p. 3 ; *Bath Intelligence Extraordinary, Public Advertiser*, 18 décembre 1786, p. 4.

(75) Voir *Public Advertiser*, 18 décembre 1786, 1er janvier 1787, p. 4.

(76) Stephen J. Braidwood, *Black Poor and White Philanthropists: London's Blacks and the Foundation of the Sierra Leone Settlement 1786-1791*, Liverpool, Liverpool University Press, 1994, p. 138 et sqq.

(77) Benjamin Silliman, *Journal of Travels in England, Holland and Scotland, and of Two Passages over the Atlantic, in the Years 1805 and 1806*, New Haven, S. Converse, 1820, p. 67, 271-272.

(78) Marcus Wood, William Cobbett, John Thelwall, *Radicalism, Racism and Slavery: A Study in Burkean Parodics, Romanticism on the Net*, n° 15, août 1999,

<http://www.erudit.org/revue/ron/1999/v/n15/005873ar.html>. Edmund Burke, le premier, « associe la révolution française et le spectre de la révolution noire, mais surtout, il associe le métissage aux atrocités jacobines » (*ibid.*). En 1793, l'Earl of Abingdon exprimera le point de vue du philosophe anglais et de Cobbett ainsi devant le Parlement : « Tous étant égaux, les Noirs et les Blancs, les Français et les Anglais, les loups et les agneaux, « joyeux compagnons les uns des autres », forniqueront tous ensemble ; ils engendreront.... une nouvelle espèce d'homme comme produit de cette philosophie [les Lumières]. » (cité in *ibid.*)

(79) Cobbett's Weekly Political Register, vol. 5, 1804, Londres, p. 935.

(80) Peter Fryer, op. cit., p. 235.

(81) Chamion Caballero et Peter J. Aspinall, *Mixed Race Britain in The Twentieth Century*, Palgrave Macmillan, 2018, p. 3.

(82) Frank Neal, Lancashire, *The Famine Irish and the Poor Laws: A Study in Crisis Management, Irish Economic and Social History*, vol. 22, 1995, p. 26-48, p. 3.

(83) Voir N.C. Fleming et Alan O'Day (éds.), *Ireland and Anglo-Irish Relations since 1800: Critical Essays*, vol. 1, Routledge, 2018 [2008].

(84) Frank Neal, *The English Poor Law, The Irish Migrant and The Laws of Removal and Settlement, 1819-1879*, in George Boyce et Roger Swift (éds), *Problems and Perspectives in Irish History since 1800*, Dublin et Portland, OR, Four Courts, p. 115.

(85) Voir Hakim Adi, *African and Caribbean People in Britain: A History*, Allen Lane, 2022.

(86) Cité in Jacqueline Jenkinson Black *1919 Riots, Racism and Resistance in Imperial Britain*, Liverpool, Liverpool University Press, 2009, p. 158.

(87) Cité in *ibid.*, p. 161.

(88) *Ibid.*, p. 170.

(89) Cité in *ibid.*.

(90) *Ibid.*, p. 165.

(91) *Ibid.*, p. 166.

(92) Panikos Panayi, *Immigration, Ethnicity and Racism in Britain, 1815-1945*, p. 106.

(93) Federal Ministry for Expellees, Refugees and War Victims. Facts concerning the problem of the German expellees and refugees, Bonn, 1967.

(94) Le terme « dominions » ne doit pas être confondu avec celui de « Dominions », qui désignait les précurseurs des pays indépendants du Commonwealth d'aujourd'hui.

(95) Enoch Powell, Immigration, in John Wood, Still to Decide, Batsford, 1972, p. 191

(96) Ibid.

(97) Cité in Robert Miles et Annie Phizacklea, White Man's Country: Racism in British Politics, Pluto Press, 1984.

(98) Chamion Caballero, Interraciality in Early Twentieth Century Britain: Challenging Traditional Conceptualisations through Accounts of 'Ordinariness', Genealogy, 2019, vol. 3, n° 2 ; « le métissage est documenté en Grande-Bretagne dès le XVIe siècle : en 1578, par exemple, le capitaine George Best déclara avoir « vu un Éthiopien aussi noir que du charbon amené en Angleterre, qui, prenant pour épouse une belle Anglaise, a engendré un fils aussi noir que le père à tous égards » (ibid.).

(99) United Nations. Department of Economic and Social Affairs. Population Division. Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Populations? U.N. Doc. ST/ESA/SER.A/206, 2001.

(100) Voir David Willetts. The Pinch: How the Baby Boomers Took Their Children's Future, Atlantic Books, 2009.

(101) Enda Delaney, The Irish in Post-War Britain, OUP Oxford, 2007, p. 95 ; quelque 240 650 Caraïbés entre 1953 et 1961 (Rita Chin, The Crisis of Multiculturalism in Europe. A History, Princeton University Press, 2017, p. 85).

(102) Cité in Ibid., p. 84.

(103) Ibid., p. 85.

(104) Susan Kingsley Kent, Gender and Power in Britain 1640-1990, Routledge, 2002, p. 331.

(105) Thomas Kingsley, Black history in West London: The ruthless Teddy Boys gang who went hunting for black people in Notting Hill. Britain's youth culture was once led by a movement known as the Teddy Boys, 11 juillet 2020, <https://www.mylondon.news/news/west-london-news/black-history-west-london-ruthless-18575183>.

(106) Dominic Sandbrook, White Heat. A History of Britain in the Swinging Sixties, Little, Brown Book Group, 2006, p. 664-665.

(107) Voir infra, note 114.

(108) David Kynaston, Modernity Britain: Book One: Opening the Box, 1957-1959, Bloomsbury, 2013, p. 175-176.

(109) Cité in Susan Kingsley Kent, op. cit., p. 332.

(110) Cité in David Kynaston, op. cit., p. 177.

(111) Ibid.

(112) Susan Kingsley Kent, op. cit., p. 332.

(113) David Kynaston, op. cit., p. 178.

(114) Ils « doivent être munis d'un bon de travail de type A, B ou C. Les titulaires d'un bon de la catégorie A ont un contrat de travail envoyé par l'employeur britannique; pour bénéficier d'un bon de la catégorie B, il faut prouver au représentant de la Grande-Bretagne dans le territoire « colonial » que l'on possède une qualification précise: par exemple docteur, infirmière, instituteur, sténo-dactylo ; les titulaires d'un bon de la catégorie C n'ont ni contrat de travail ni qualification bien définie, mais espèrent trouver un emploi après leur arrivée en Grande-Bretagne; le ministère britannique du Travail délivre ces bons avec plus ou moins de parcimonie, selon le volume de l'offre d'emploi et le taux de chômage national » (Claude Moindrot, L'immigration de couleur en Grande-Bretagne, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 66, vol. 17, 1964 [p. 231-232], p. 231) ; « ... le bon de travail ne fonctionne qu'au point d'entrée. Une fois que le citoyen du Commonwealth est passé devant l'agent d'immigration, il est totalement libre de prendre l'emploi qu'il souhaite. Il n'est pas tenu d'occuper un emploi spécifique, ni de conserver son emploi ou sa profession. Dans une société libre, la liberté de chercher et de changer d'emploi peut être considérée comme fondamentale et la loi sur les immigrants du Commonwealth, tout en imposant de nouveaux contrôles à l'entrée des citoyens du Commonwealth souhaitant chercher un emploi en Grande-Bretagne, ne modifie en rien leur statut par rapport à celui qui prévalait avant l'adoption de la loi, une fois qu'ils sont arrivés au Royaume-Uni » (R. B. Davison, A Note on Commonwealth Migration to Britain in 1965, *Social and Economic Studies Social and Economic Studies*, vol. 15, n° 3, 1966 [p. 275-277], p. 275).

(115) Rita Chin , op. cit., p. 87.

(116) Cité in ibid., p. 89.

(117) Cité in ibid.

(118) Cité in ibid.

(119) Cité in ibid., p. 90.

(120) Voir Dominic Sandbrook, op. cit., p. 672.

(121) « Plus strict »... Dans l'arsenal rhétorique de bonimenteur de foire de la canaille politicarde actuelle, le lecteur aura sans doute remarqué l'emploi fréquent, quasi compulsif, de l'adverbe « plus », qui implique une intensité supérieure, devant toute une série d'adjectifs, dont « efficace » et, précisément, « strict ».

(122) S. R. Ashton et William Roger Louis, *East of Suez and the Commonwealth 1964-1971: East of Suez*, Londres, TSO, p. cxxiii.

(123) J. G. Collier, *The Commonwealth Immigrants Act 1968. A British Opinion*, Verfassung und Recht in Übersee / Law and Politics in Africa, Asia and Latin America, vol. 2, n° 4, 1969 [p. 457-468], p. 461.

(124) Randall Hansen, *The Kenyan Asians, British Politics, and the Commonwealth Immigrants Act, 1968*, *The Historical Journal* *The Historical Journal*, vol. 42, n° 3, 1999 [p. 809-834], p. 811.

(125) J. G. Collier, op. cit., p. 462.

(126) Cité in ibid., p. 465.

(127) Cité in ibid., p. 465-466.

(128) Dominic Sandbrook, op. cit., p. 677.

(129) Sarfraz Manzoor, *Black Britain's darkest hour*, 24 février 2008,

<https://www.theguardian.com/politics/2008/feb/24/race> (« Jamais auparavant dans l'histoire britannique, mais aussi dans l'histoire d'une démocratie occidentale, un élu local, ancien ministre de la santé (1960-63), n'avait reçu autant de lettres de soutien en si peu de temps »n Olivier Esteves, « Stigmatising the BBC in letters of support to Enoch Powell (1968) », Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain [En ligne], n° 27n 2022, mis en ligne le 24 janvier 2022, consulté le 29 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/10150> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mimmoc.10150>).

(130) Une traduction française du discours a été publiée par Libertas en 2009 et il s'en trouve une autre en ligne, mais elles comportent chacune des contresens fâcheux. C'en est un, par exemple, que de rendre « [a]s time goes on, the proportion of this total who are immigrant descendants, those born in England, who arrived here by exactly the same route as the rest of us, will rapidly increase » par « [a]vec le temps, la proportion des descendants d'immigrés nés en Angleterre, et donc ici au même titre que nous, augmentera rapidement ». La traduction correcte est la suivante : « Au fil du temps, la proportion de ce total, constituée de descendants d'immigrés, c'est-à-dire de personnes nées en Angleterre, qui sont arrivées ici exactement par le même chemin que le reste d'entre nous, augmentera rapidement » ; autrement dit, autochtones ou allophones, tous les hommes sont nés d'une femme ; « par le même chemin que le reste d'entre nous » est une allusion gentiment ironique au canal utérin.

(131) John Dumbrell, *A Special Relationship: Anglo-American Relations in the Cold War and After*, Macmillan, 2001, p. 34–35.

(132) Spearhead,. Cité in Stéphane Porion, *Le National Front et Enoch Powell*, in Philippe Vervaecke (dir.), *À droite de la droite: Droites radicales en France et en Grande-Bretagne au xx^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, p. 343.

(133) Enoch Powell to Speak For Pro-Labor Group Give this article, 21 février 1974,
<https://www.nytimes.com/1974/02/21/archives/enoch-powell-to-speak-for-prolabor-group-special-to-the-new-york.html>.

(134) Lord Howard, Enoch at 100: A Re-evaluation of the life, politics and Philosophy of Enoch Powell, 2e éd., Biteback, 2012.

(135) Randall Hansen, Citizenship and Immigration in Postwar Britain, Oxford, Oxford University Press, p. 189-190, 2000.

(136) Sur un point, à savoir l'inéluctabilité d'une guerre civile entre les populations de couleur et les blancs sur le sol européen, il avait tort, comme ceux qui prédisent son éclatement depuis. Pour trois raisons très simples à comprendre : la première est que la guerre civile est une lutte armée entre citoyens d'un même pays et que les populations de couleur, qui ont été importées sur le territoire des pays de l'Europe de l'Ouest, ne sont que des citoyens de papier des États correspondants ; la deuxième est que la guerre civile est une lutte armée et que, dans leur immense majorité, les Blancs en Europe ne sont pas armés et ne savent pas manier une arme ; la troisième est qu'il n'existe aucune raison pour que les dirigeants des populations de couleur installées en Europe soumettent les Blancs par la guerre, par une violence généralisée, qui contraindrait les forces de l'ordre de la République à intervenir, quand ils peuvent prendre peu à peu possession des pays de l'Europe de l'Ouest par infiltration dans leurs administrations et leurs institutions, comme c'est, avec la bénédiction des allophones qui en sont à la tête, de plus en plus le cas, aux plans national, régional et municipal ; ce qui explique en partie que, sporadiques dans les années 1980, 1990 et 2000, les émeutes raciales deviennent de moins en moins fréquentes, tandis que les agressions en tout genre se multiplient capillairement sur tout le territoire. Par ailleurs, il y aurait beaucoup à dire sur les dessous des émeutes. Pour prendre un exemple qui doit ne constituer que le sommet de l'iceberg et qui remonte au début de années 2010, on sait, par la publication de leurs conversations téléphoniques (apparemment par un membre du conseil municipal) peu après l'incendie volontaire d'un des gymnases de la ville de région parisienne dont il était (est toujours?) maire, que celui-ci avait employé des « jeunes » pour commettre cet acte de vandalisme lors d'une émeute. Maintenant, une fois que les populations de couleur auront pris le contrôle du pays institutionnellement, ce qui n'est plus qu'une question de décennies, il n'est pas certain que tout se passe en douceur pour les indigènes, y compris les collaborateurs.

(137) « Chaque mois, la machine de propagande du ministère de l'Intérieur élève la voix et annonce une nouvelle baisse de l'immigration, fidèlement relayée par les titres des journaux qui se contentent d'imprimer le communiqué sans réfléchir. Ce n'est pas vrai. L'immigration n'est pas en baisse, elle est en hausse » (Enoch Powell, Immigration, in John Wood [éd.], op. cit., p. 184 p. 186).

(138) Ibid. p. 184.

(139) Ibid. p. 185.

(140) « En effet, continuait-il, dans certains autres pays, elles ont fait plus de progrès que dans notre pays. Cependant, de même qu'il n'est pas réconfortant de s'entendre dire par le Premier ministre que

d'autres nations ont aussi de l'inflation, ainsi ce n'est pas parce que plusieurs nations sont confrontées à un même péril qu'elles s'en sortiront. Une peste n'est pas moins mortelle parce qu'elle n'est pas confinée à un seul pays » (Enoch Powell, *Muddle and Malice in the Media*, in *ibid.*, p. 27).

(141) *Ibid.* p. 29.

(142) David Butler et Michael Pinto-Duschinsky, *The British General Election of 1970*, Palgrave Macmillan, 1971, p. 160-161. Le février 1976, il est revenu sur cette question capitale, en déclarant dans un discours que « Le public a le droit de savoir pourquoi et par qui ce changement majeur et continue de la structure de la population de la population de leur pays est autorisée – ou ou encouragée » (cité in James Hampshire, *The Measure of a Nation*, *The Political Quarterly*, vol. 89, n° 3, 2018 [p. 370-376], p. 375).

(143) Cité in Tom Stacey, *Immigration and Enoch Powell*, T. Stacey, 1970, p. 132, 133.

(144) Sally Tomlinson, *Race And Education: Policy And Politics In Britain*, Open University Press, 2008, p. 44.

(145) Olivier Esteves et Stéphane Porion, *The Lives and Afterlives of Enoch Powell: The Undying Political Animal*, Routledge, 2019.

(146) *Ibid.*

(147) Stan Taylor, *The National Front in English Politics*, Macmillan, 1982, p. 48. « La réponse du ministère de l'Intérieur était prévisible. Il a réussi à déclarer que Hawley s'était trompé, tout en assurant que le nombre réel de personnes entrant dans le pays ou attendant d'y entrer n'était pas si important. Deux mois après le discours de Powell, le ministre de l'Intérieur Roy Jenkins a annoncé qu'un comité spécial présidé par Lord Franks examinerait la possibilité et l'utilité d'un registre des personnes à charge des personnes installées dans ce pays, qui ont le droit ou qui peuvent prétendre, selon les lois sur l'immigration, à les rejoindre ici » (Paul Gordon, *Policing Immigration: Britain's Internal Controls*, Pluto Press, 1985, p. 38).

(148) Camilla Schofield, *Enoch Powell and the Making of Postcolonial Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 310.

(149) Cité in Stéphane Porion, ‘Enoch was right’ – the Powell effect on the National Front in the 1970s, in Olivier Esteves et Stéphane Porion, op. cit., p. 157. C'est nous qui soulignons.

(150) Voir <http://enochpowell.info/wp-content/uploads/Speeches/Jan-July%201981.pdf>.

(151) Mo Margaret Thatcher, TV Interview for ITN, 13 avril 1981,
<https://www.margaretthatcher.org/document/104617>.

(152) Cité in <https://hansard.parliament.uk/commons/1981-07-16/debates/70b4c9b8-918f-405e-b55d-51d7cf4a91c3/CivilDisturbances>.

(153) Ibid.

(154) Voir Simon Heffer, *Like the Roman: The Life of Enoch Powell*. Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1998.

(155) Cité in Paul Gilroy, *There Ain't No Black in the Union Jack*, Routledge, 2002.

(156) Charlotte de Mecklembourg-Strelitz qui a épousé le roi George III en 1761 était également d'ascendance africaine.

(157) Dans le dossier sur le Rapport Scarman et les émeutes de Handsworth en 1985, récemment publié par les Archives Nationales, on trouve une série de documents concernant le défi lancé par Powell à Thatcher de clarifier sa position sur l'immigration, dont l'un, un mémo rédigé à l'attention de Thatcher par son attaché de presse en chef, Bernard Ingham, confirme pleinement le soupçon de Powell : « Il semble probable, écrit Ingham, que la presse vous demandera de réagir, mais il y a des dangers à le faire sur une base aussi maigre. Je refuserais de me laisser entraîner sur ce terrain. »

(158) Enoch Powell and the immigration “challenge” to Thatcher (1985), *New Historical Express*, 31 décembre 2014, <https://hatfullofhistory.wordpress.com/2014/12/31/enoch-powell-and-the-immigration-challenge-to-thatcher-1985>.

(159) Paul Corthorn, *Enoch Powell: Politics and Ideas in Modern Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2022, p. 45.

(160) Simon Heffer, *The life of Enoch Powell*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1998, p. 933.

(161) Cité in Paul Corthorn, op. cit., p. 46.

(162) Cité in ibid., p. 47. « Que la Yougoslavie se dissolve en deux États ou en une demi-douzaine d’États ou qu’elle ne se dissolve pas du tout ne fait aucune différence pour la sécurité et le bien-être du Royaume-Uni » (Simon Heffer, op. cit., p. 936).

(163) Ibid.

(164) Hayley Pearce, *Hove’s Tory MP Martin Maddan and friends in the spotlight*, The Argus, 23 avril 2018.